



MUNICIPALITE

**PREAVIS N° 10/2018
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Demande de crédit d'ouvrage pour
la rénovation du collège de la Veveyse et
transformation du bâti scolaire**

Séance de la commission

Date	Mardi 22 mai 2018, à 18h30
Lieu	Hôtel de Ville, salle n°3

LEXIQUE

CAD	Chauffage à distance
CEPV	Centre d'Enseignement Professionnel de Vevey
CETV	Conseil d'établissement de Vevey
ECA	Etablissement cantonal d'assurance
ECS	Eau chaude sanitaire
EP	Ecole primaire
EPS	Ecole secondaire
FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
FeVi	Fête des Vignerons 2019
LAJE	Loi sur l'accueil de jour des enfants
OAJE	Office pour l'accueil de jour des enfants
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
PAC	Pompe à chaleur
SEPS	Service de l'éducation physique et du sport
SIGE	Service intercommunal de gestion
UAP	Unité d'accueil parascolaire

TABLE DES MATIERES

1.	OBJET DU PREAVIS	4
2.	CONTEXTE.....	4
2.1	Retard pour la construction du collège à Gilamont	4
2.2	Etat du bâti scolaire	5
2.3	Révision de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE).....	5
2.4	Feuille de route	5
3.	RENOVATION DU COLLEGE DE LA VEVEYSE	6
3.1	Historique.....	6
3.2	Descriptif des travaux	7
3.3	Coût des travaux	9
3.4	Fête des Vignerons 2019	10
4.	TRANSFORMATION DU BÂTI SCOLAIRE	10
4.1	Extension du collège provisoire (SIGE).....	10
4.2	Construction/adaptation de deux unités d'accueil parascolaires (UAP) et trois satellites.....	10
4.3	Adaptation des locaux scolaires	15
4.4	Construction de couverts dans les préaux	17
5.	ENERGIE – COLLEGE DE LA VEVEYSE.....	18
5.1	Situation	18
5.2	Variantes envisagées	19
5.3	Actions supplémentaires (hors CEPV)	19
5.4	Gains énergétiques et financiers (hors CEPV).....	20
5.5	Subventions	20
6.	MARCHES PUBLICS	20
7.	PROCEDURE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE	20
8.	CALENDRIER	20
9.	ASPECTS FINANCIERS	21
9.1	Récapitulatif	21
9.2	Plan des investissements	22
9.3	Financement	22
9.4	Charges financières.....	22
9.5	Amortissement.....	22
9.6	Subventions	22
10.	CONCLUSIONS.....	22

Vevey, le 23 avril 2018

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. OBJET DU PREAVIS

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de CHF 7'840'500.— pour financer :

- | | |
|--|---|
| 1) la rénovation du collège de la Veveyse | CHF 5'849'000.— |
| 2) les transformations du bâti scolaire | CHF 1'991'500.— |
| <ul style="list-style-type: none"> • extension / location collège provisoire SIGE • construction / adaptation de deux unités d'accueil parascolaire (UAP) et trois satellites • adaptation des locaux scolaires | <div style="display: flex; justify-content: flex-end;"> <div style="text-align: right;">CHF 518'000.—</div> <div style="text-align: right;">CHF 800'500.—</div> <div style="text-align: right;"><u>CHF 673'000.—</u></div> </div> |

Total de la demande de crédit **CHF 7'840'500.—**

L'article 27 de la loi sur l'Enseignement Obligatoire (LEO) précise que « les communes, d'entente avec l'autorité cantonale et les directions d'établissement, planifient et mettent à disposition des établissements les locaux, installations, espaces, équipements et mobiliers nécessaires à l'accomplissement de leur mission ».

Dans le contexte veveysan, l'accomplissement de cette mission est rendu de plus en plus complexe à chaque rentrée scolaire compte tenu, en grande partie, par l'action en justice contre le nouveau collège à Gilamont retardant inutilement son ouverture prévue initialement en août 2017.

En ajoutant le respect des nouvelles contraintes légales en matière d'accueil parascolaire (LAJE), l'incendie au collège des Crosets et le lancement des projets de rénovation du collège de la Veveyse et des Galeries du Rivage, la Municipalité doit faire face à une tâche difficile, intense et en perpétuelle réévaluation.

2. CONTEXTE

2.1 Retard pour la construction du collège à Gilamont

Le projet du collège à Gilamont est malheureusement à nouveau bloqué par de nouvelles oppositions à la demande d'autorisation déposée en juillet 2017.

Les huit recourants dont les oppositions à la mise à l'enquête en automne 2017 avaient été levées, ont recouru contre la délivrance de l'autorisation de construire auprès de la Cour de droit administratif et public du canton de Vaud (CDAP) en janvier 2018.

Le report de la construction du collège à Gilamont a des conséquences sur la mise à disposition de locaux suffisants pour assurer l'enclassement des écoliers veveysans. Entre la situation actuelle et 2021/2022, la population scolaire va croître et les besoins en salles de classe augmenter. Sans intervention ou construction de nouvelles infrastructures scolaires (provisoires et/ou définitives), le nombre de salles de classe à disposition ne suffira plus dès l'année 2019-2020. La Municipalité a chargé ses services d'établir un programme

d'interventions sur le bâti scolaire, afin de permettre la transition douce jusqu'à l'ouverture du collège à Gilamont. Ce travail se décline en trois volets : optimisation des surfaces actuelles, lancement des études de rénovation du collège de la Veveyse et des Galeries du Rivage, ainsi qu'implantation de pavillons scolaires provisoires.

2.2 Etat du bâti scolaire

En novembre 2016, le Conseil d'établissement et les deux directeurs de nos établissements scolaires se sont inquiétés de la vétusté des bâtiments scolaires de Vevey et de l'évolution croissante des besoins en nombre de classes. Une commission « bâti scolaire » a été nommée par le CETV et une visite des différents collèges a eu lieu le 1^{er} février 2017. Au vu des retours de la Commission au Conseil d'établissement, l'ensemble des membres a souhaité adresser un courrier à la Municipalité expliquant leur préoccupation en lien avec le mauvais état général du parc immobilier scolaire de Vevey.

2.3 Révision de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE)

Conformément à l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018 de la révision de la loi sur l'accueil de jour des enfants visant la généralisation de l'accueil parascolaire en application de l'article 63a de la Constitution vaudoise, la Ville s'est engagée dans un processus de mise aux normes de ses structures « périscolaires » en les transformant en unité d'accueil parascolaire (UAP). La première étape a été entreprise dès le début de l'année avec la professionnalisation des équipes éducatives.

La deuxième étape consiste à adapter pour la rentrée scolaire 2018-2019, les lieux d'accueil collectif situés dans les locaux scolaires ou à proximité, afin de répondre au cadre de référence de l'OAJE. Aujourd'hui, cet accueil est organisé dans les locaux scolaires, respectivement dans des salles de dégagement mutualisées avec l'école. Afin d'obtenir une autorisation d'exploiter et ainsi avoir droit aux subventions sur la masse salariale éducative (27% des salaires) et des aides au démarrage (max. CHF 4'000.— par place), les locaux dans les collèges ou à proximité doivent être adaptés et dédiés spécifiquement à l'accueil de jour. Les deux nouvelles UAP (Veveyse et Clos) et deux satellites (Plan et Part-Dieu), avec l'UAP Crosets proposeront ainsi 96 places supplémentaires et compléteront le dispositif actuel (213 places dans 7 UAP-garderies). Précisons que la Ville a déjà obtenu toutes les autorisations d'exploiter, sous réserve d'adapter ces lieux d'accueil en UAP.

Des adaptations sont également intégrées dans ce préavis pour le satellite Charmontey qui dépend de l'UAP Campanule depuis août 2017. Pour le satellite Plan, qui dépend de l'UAP Crosets, les adaptations n'ont pas été intégrées dans le préavis relatif aux rénovations du collège des Crosets, raison pour laquelle elles figurent dans le présent préavis.

2.4 Feuille de route

Suite à la visite, de la Commission du Conseil d'établissement, l'analyse et l'identification des constructions scolaires, il en est ressorti que le nombre de salles de classe à disposition n'est pas suffisant. De plus, les travaux de rénovation du collège de la Veveyse, qui pourront débuter en août 2018, nécessiteront le déménagement de 21 classes. Les 13 salles de classe et la salle des maîtres actuelles du collège provisoire du SIGE ne suffiront pas.

Une feuille de route des travaux et aménagements a donc été établie et présentée au Conseil communal le 1^{er} mai 2017 (C 18/2017). Le sinistre du collège des Crosets le 4 septembre 2017 a eu pour effet d'accélérer l'étape 1 qui prévoyait la construction de pavillons provisoires pour la rentrée scolaire 2018-2019.

Étape 1 / année scolaire 2017-2018 :

- Automne 2017 : construction du collège provisoire pour l'accueil des élèves du collège des Crosets ;

- Eté 2018 : extension du collège provisoire pour l'accueil des élèves du collège de la Veveyse, densification du bâti scolaire et agrandissement, ainsi que création d'UAP dans les collèges existants.

Etape 2 / année scolaire 2018-2019 :

- Eté 2018 : lancement de la rénovation du collège de la Veveyse ; enclassement des élèves dans le collège provisoire du SIGE et locaux de l'Aviron, construction des couverts aux pavillons de Charmontey et de la Prairie ;
- Automne 2018 : mise en service de la nouvelle UAP du site de la Veveyse et construction des couverts au collège de Plan.

Etape 3 / année scolaire 2019-2020 :

- Rentrée scolaire 2019 : retour des élèves dans le collège de la Veveyse rénové ;
- Transfert des élèves des Galeries du Rivage dans le collège provisoire du SIGE ;
- Automne 2019 : lancement de la rénovation des locaux scolaires des Galeries du Rivage après la Fête des Vignerons.

Etape 4 / année scolaire 2020-2021 :

- Rentrée scolaire 2020 : retour des élèves dans le collège des Galeries du Rivage.

Avec la construction du collège provisoire du SIGE, la rénovation des collèges de la Veveyse et des Galeries du Rivage, ainsi que le gain de salles lié à la densification du bâti scolaire, le nombre de salles d'enseignement aura passé de 122 à 143 pour les deux établissements scolaires de Vevey. Ce nombre devrait être suffisant pour accueillir tous les élèves veveysans d'ici à la mise à disposition du nouveau collège à Gilamont. Une fois le collège à Gilamont construit il s'agira de poursuivre les rénovations et transformations avec le collège Bleu (1954), celui du Clos (1877) et les salles de gymnastique de Musée 5 (1966), et de la Veveyse (1971).

3. RENOVATION DU COLLEGE DE LA VEVEYSE

3.1 Historique

Construit par l'architecte Charles Gunthert au début du vingtième siècle, achevé en 1909, le collège de la Veveyse présente un intérêt historique et architectural indéniable. Il figure en note 2 à l'inventaire architectural du canton de Vaud, signifiant d'un intérêt régional digne de protection.

L'édifice, témoin d'un autre siècle, est toujours là, stable et majestueux, sur les berges de la Veveyse. Il est encore l'héritier d'une tradition qui a incarné les diverses et riches facettes de l'école vaudoise. Il s'offre aux yeux des passants parfois indifférents, parfois nostalgiques, surtout lorsqu'il s'agit de ses anciens élèves ou enseignants.

La toiture élancée et très animée chapeaute une ossature massive dont les façades en pierre naturelle sont représentatives des années 1900 du style Heimatschutz. Au long des années, la toiture élevée et mouvementée du collège a dû subir plusieurs étapes de transformations mineures et surtout passablement d'entretien (chute de tuiles, affaissement des avant-toits et détérioration de la charpente).

Dans son préavis du 9 août 1991 (préavis 28/91), la Municipalité demandait un crédit d'étude pour la rénovation de la toiture et le remplacement des chaudières ; les travaux ont été réalisés en 1992.

En 2010 et 2015, deux salles de travaux manuels situées au sous-sol du collège ont été transformées pour faire place à un lieu d'accueil périscolaire (service de repas à midi, accueil matinal et devoirs surveillés). Une cuisine de régénération avec un équipement professionnel a été installée.

En 2013, l'ancien appartement du concierge a été transformé en salle des maîtres. Parallèlement, deux classes supplémentaires ont été réalisées en compartimentant la salle de dessin située au dernier étage du collège.

3.2 Descriptif des travaux

Les travaux de rénovation du collège de la Veveyse s'organisent autour des 5 thèmes indépendants suivants :

3.2.1 Rénovation des façades

Le thème des façades est le plus sensible et a fait l'objet de séances de coordination avec les monuments historiques. L'objectif est de nettoyer l'ensemble des façades en molasse et de remplacer les éléments trop endommagés (principalement sur la façade pignon orientée ouest). Le traitement en crépi dans les parties supérieures sera nettoyé. Les fenêtres seront rénovées et doublées extérieurement avec un double vitrage isolant, thermiquement et acoustiquement. Le principe a été approuvé par les monuments historiques et permet de conserver l'aspect de fenêtres historiques tant dans l'expression et les proportions que dans les vides de lumière. En complément de ces travaux, un remplacement des stores existant est prévu.

3.2.2 Remplacement de la production de chaleur

Sur les deux chaudières bicomcombustibles (gaz et mazout) existantes, la petite principalement utilisée n'est plus en fonction et la grande n'est plus adaptée en terme de puissance et doit donc être remplacée. Le secteur Energie de la DAIE, soutenu notamment par le bureau Enerplan, a étudié les variantes possibles pour ce changement. Après avoir envisagé toutes les possibilités à caractère renouvelable, il s'est avéré que la seule alternative rationnelle au système existant, au vu des délais, du contexte légal, des enjeux futurs et des contraintes techniques et financières, demeure une chaudière à gaz bicomcombustible modulante mieux adaptée que celle existante. Cependant, plusieurs mesures supplémentaires seront prises afin de diminuer au maximum sa consommation. La nouvelle chaudière prendra place dans les locaux existants au sous-sol. Un nettoyage complet par ébouage du système de distribution est prévu, son changement n'étant pas nécessaire. Le nouveau chauffage n'alimentera plus que le collège de la Veveyse ; le bâtiment du CEPV sera chauffé indépendamment. Des détails sur les variantes envisagées sont disponibles au chapitre 9 « Energie ».

3.2.3 Mobilité, accès et sécurité

La mobilité à l'intérieur de l'école sera améliorée par la mise en place d'un ascenseur permettant d'accueillir des chaises roulantes et des transpalettes. Ce nouvel ascenseur reliera l'ensemble des 4 niveaux de l'école, du sous-sol aux combles. Sa position, proche de la cage d'escalier principale a été approuvée tant par les monuments historiques que par l'ECA. La diminution de l'emprise du local chauffage au sous-sol permet de placer l'ascenseur et sa fosse sans travaux supplémentaires.

Afin de garantir un compartimentage feu des différents étages, 10 nouvelles portes EI30 fermeront la cage d'escalier principale et diviseront le bâtiment en deux ailes sécurisées par étage.

3.2.4 Rénovations des sanitaires

La vétusté des installations sanitaires nécessite de repenser et d'organiser ceux-ci. Les conduites seront remplacées et les locaux réorganisés. Les locaux sanitaires se libèrent des fenêtres et se réorganisent sur la paroi centrale permettant d'en augmenter la capacité.

3.2.5 Rafrâichissement des salles de classes et parties communes

Les salles de classes seront rafraîchies au niveau des sols, des murs et des plafonds. Le vieux sol en linoléum sera remplacé et les podiums seront démolis, afin de favoriser un enseignement plus libre et adapté aux classes en place. Les murs seront rafraîchis et unifiés par un enduit et une peinture. Le traitement acoustique des plafonds sera traité et une amélioration de l'éclairage artificiel sera mise en place. Les installations de courant fort et faible seront mises à jour.

3.2.6 Couvert du préau

Les directives et recommandations concernant les constructions scolaires sont actuellement en cours de révision, conformément au protocole d'accord de juin 2013 entre l'Etat et les communes. Ainsi, ce sont les directives de 2002 qui s'appliquent. Elles prévoient un préau couvert dont la surface est de 0,5 m² par élève. Il est prévu de construire un nouveau couvert.

3.2.6 Rénovation de la salle de gymnastique Veveyse 07

La salle de gymnastique attenante au collège, dite Veveyse 07, sera elle aussi rafraîchie. Comme pour le reste du bâtiment, les fenêtres seront rénovées et doublées extérieurement avec un double vitrage isolant, thermiquement et acoustiquement, ainsi que résistant aux chocs. Au vu de sa vétusté, la couche supérieure du sol sportif sera remplacée et adaptée aux sports scolaires actuels (badminton, handball et volleyball). D'autres équipements (cadres suédois, barres fixes) seront également remplacés pour répondre aux normes SEPS.

3.2.7 Déménagements

Le chantier nécessite le déménagement des élèves, enseignants, direction et personnel administratif de l'Etablissement primaire sur le site de Maria-Belgia 16 (collège provisoire, classes de l'Aviron et local jeunesse). Préalablement, les locaux seront libérés par le retour des élèves au collège des Crossets, le déplacement des classes de l'Aviron aux Galeries du Rivage – collège du Clos (annexe 1).

L'actuel économat de l'établissement primaire situé sur le site de la Veveyse est déplacé dans l'abri PC désaffecté du collège Bleu, contigu à l'économat de l'Etablissement primaire et secondaire. Ce déménagement permet de libérer le volume nécessaire pour la nouvelle UAP de la Veveyse, tout en rationalisant la gestion des économats réunis.

Les activités jeunesse organisées jeudi et vendredi soir dans le local à Maria-Belgia 16 seront, durant la période d'utilisation par la direction de l'Etablissement primaire, déployées dans les différents quartiers de la Ville. La planification des activités pour la rentrée scolaire est en cours, avec une collaboration renforcée avec les maisons de quartier et les associations locales. Les actions d'animation et de prévention menées conjointement par les animateurs et les éducateurs de proximité seront ainsi en priorité menées dans les espaces publics et dans les lieux investis par les jeunes. Un inventaire de tous les locaux et espaces disponibles est également en cours afin de pouvoir organiser des activités dans ces lieux.

3.2.8 Etude parasismique

Pour information une expertise parasismique a été établie. Les résultats montrent que le bâtiment respecte la norme en la matière.

Des améliorations sont néanmoins recommandées. Il est nécessaire de fixer les cloisons légères à leur sommet par des cornières (cloisons en maçonnerie de faible épaisseur et qui ne sont pas tenues latéralement). Il est proposé également de fixer les installations les plus sensibles telles que les étagères ou les armoires qui présentent un risque de basculement.

3.3 Coût des travaux

Le calcul du coût de la rénovation est basé sur des estimatifs d'entreprises et factures récentes. Les appels d'offres sont en cours.

CFC 113	Démontage	CHF	50'000.—
CFC 201	Installation de chantier	CHF	30'000.—
CFC 211	Travaux de maçonnerie	CHF	100'000.—
CFC 215	Echafaudages	CHF	190'000.—
CFC 216	Traitement de la molasse	CHF	1'505'000.—
CFC 221	Rénovation des fenêtres	CHF	1'075'000.—
CFC 228.3	Changement toiles de stores	CHF	188'000.—
CFC 230	Travaux d'électricité	CHF	70'000.—
CFC 233	Lustrerie	CHF	150'000.—
CFC 240	Remplacement de la chaudière	CHF	224'000.—
CFC 250	Travaux sanitaires	CHF	180'000.—
CFC 261	Ascenseur (démontage de l'ancien et installation nouveau)	CHF	90'000.—
CFC 271	Plâtrerie	CHF	55'000.—
CFC 273	Portes EI30 asservies (10 unités)	CHF	160'000.—
CFC 276	Cabines de WC (36 unités)	CHF	72'000.—
CFC 281	Revêtement de sol	CHF	325'000.—
CFC 283	Traitement des plafonds (acoustique)	CHF	160'000.—
CFC 285	Peinture	CHF	245'000.—
CFC 291	Honoraires architecte	CHF	130'000.—
CFC 291	Honoraires direction des travaux	CHF	145'000.—
CFC 296	Honoraires spécialistes (fenêtres, façades, chauffage,)	CHF	55'000.—
CFC 378	Salle de gymnastique, rénovation sol et engins	CHF	83'000.—
CFC 473	Travaux de superstructures (nouveau couvert)	CHF	150'000.—
CFC 566	Frais de manifestations	CHF	7'000.—
CFC 600	Divers et imprévus (5%)	CHF	190'000.—
CFC 900	Mobilier	CHF	220'000.—
CFC 909	Déménagements	CHF	<u>57'800.—</u>

TOTAL RENOVATION COLLEGE DE LA VEVEYSE

CHF 5'849'000.—

3.4 Fête des Vignerons 2019

La confrérie des Vignerons a manifesté son besoin du site du collège de la Veveyse. Compte tenu du chantier, seules des surfaces extérieures pourront être mises à disposition et à certaines conditions. Des séances de coordination ont eu lieu pour organiser la gestion du chantier de rénovation de la Veveyse, le rapatriement du matériel scolaire, ainsi que le montage et démontage des installations de la FeVi 2019 pendant la période des mois de juin à août 2019.

4. TRANSFORMATION DU BÂTI SCOLAIRE

4.1 Extension du collège provisoire (SIGE)

La Municipalité a décidé d'ériger un collège provisoire afin d'accueillir les élèves jusqu'à la fin du chantier du collège des Crosets prévu pour la fin du mois de juillet 2018.

Après avoir étudié plusieurs sites en tenant compte d'une mise à disposition pour plusieurs années pendant les rénovations du collège de la Veveyse et des Galeries du Rivage, la Municipalité, avec l'accord du Service intercommunal de gestion (SIGE), a pu construire le collège provisoire sur la dalle du parking, au quai Maria-Belgia 18.

Les pavillons préfabriqués ont été empilés sur trois niveaux et sont constitués de 81 modules. La surface de chaque classe est d'environ 55 m². Le collège provisoire compte actuellement 11 salles d'enseignement, 1 salle pour les activités créatrices manuelles et textiles (ACT/ACM), 1 salle d'appui et de soutien scolaire, ainsi que 1 salle des maîtres.

La Direction des écoles de l'établissement de Vevey a accepté de rationaliser au maximum ses besoins, respectivement d'occuper uniquement le site du SIGE-Aviron. Cela nécessite, l'extension du collège provisoire par 4 classes supplémentaires, l'aménagement de l'actuel local jeunesse et le retour des trois classes (7-8P) aux Galeries du Rivage et au collège du Clos (annexe 1).

Le coût de l'extension du collège provisoire n'est pas pris en charge par l'ECA. Le montant prévu couvre la période de juillet 2018 à août 2019, soit 13 mois de location.

Coût des travaux

CFC 700	Montage	CHF	35'000.—
CFC 701	Installations techniques et aménagements	CHF	45'000.—
CFC 702	Compléments containers existants et locaux Aviron	CHF	56'000.—
CFC 703	Location de 81 modules existants	CHF	305'000.—
CFC 704	Location de 18 nouveaux modules	CHF	<u>77'000.—</u>

TOTAL COLLEGE PROVISOIRE (SIGE)		CHF	<u>518'000.—</u>
---------------------------------	--	-----	------------------

4.2 Construction/adaptation de deux unités d'accueil parascolaires (UAP) et trois satellites

Lors de sa séance du 15 juillet 2017, la Municipalité a accepté le projet d'adaptation des structures d'accueil périscolaire en unités d'accueil parascolaire (UAP), ceci dans l'objectif de répondre au cadre de référence cantonal en matière d'accueil parascolaire et à l'entrée en vigueur de la modification de la loi sur l'accueil de jour des enfants au 1^{er} janvier 2018 (LAJE).

Les UAP des collèges du Clos (dont dépend également l'accueil au collège de la Part-Dieu, dénommé ci-après « satellite Part-Dieu »), du collège des Crosets (avec un lien d'accueil au collège de Plan, dénommé « satellite Plan ») et du collège de la Veveyse offrent 96 places supplémentaires pour les familles veveysannes dans un dispositif qui doit être mis aux

normes de l'OAJE. Cet accueil collectif est toutefois actuellement toujours organisé dans les locaux scolaires, respectivement dans des salles de dégagement mutualisées avec l'école, lesquelles étaient mises à disposition depuis plusieurs années dans les collèges éponymes, à l'exception de l'UAP du collège des Crosets.

Suite à l'incendie du mois de septembre 2017 au collège des Crosets, l'accueil des écoliers a dû être adapté et réparti sur plusieurs sites. Le satellite Charmontey a quant à lui été intégré à l'UAP Campanule en août 2017, mais sans adaptation des locaux aux normes de l'OAJE (sécurisation des vitrages, achat de mobilier et aménagement d'une cuisine d'appoint).

L'incendie du collège des Crosets a également relancé une réflexion globale et transverse sur le développement des locaux dédiés strictement à l'accueil parascolaire. La collaboration s'est dès lors intensifiée avec les secteurs famille et éducation de la DJEFS et la DAIE, afin d'accélérer ce développement dans le cadre de la planification des transformations / adaptations du bâti scolaire, en lien avec l'organisation scolaire future.

Il ne s'agissait alors plus de rester dans les locaux scolaires existants et mutualisés, mais de bénéficier de ces synergies et de répondre aux remarques formulées par l'OAJE lors des dernières inspections, afin de faire valoir également notre droit aux subventions et aux aides au démarrage. En affectant des locaux à l'usage exclusif des UAP, la Ville contribue à améliorer la qualité de l'accueil et l'espace à disposition des enfants. Dans le cadre de cette démarche concertée, tous les locaux liés aux UAP ont pu être revisités ; transformés ou créés, ils restent intégrés aux sites scolaires.

Les projets ont été validés par la Direction de l'établissement primaire de Vevey.

UAP

Existant au 1^{er} février 2018

Projet rentrée scolaire 2018-2019

UAP Veveyse

1 UAP (rez inf.)	137 m ²	Transformation bâtiment économat	200 m²
------------------	--------------------	---	--------------------------

UAP Clos

1 salle dégagement (2 ^{ème})	70 m ²	Aménagement 2 salles (rez-de-chaussée)	144 m²
--	-------------------	---	--------------------------

Satellite Plan

(rattaché à l'UAP Crosets)

1 salle dégagement (2 ^{ème})	70 m ²	Aménagement 1 salle (rez-de-chaussée)	66 m²
--	-------------------	--	-------------------------

Satellite Charmontey

(rattaché à l'UAP Campanule)

1 salle dégagement	78 m ²	Même salle, mais adaptée	78 m²
--------------------	-------------------	---------------------------------	-------------------------

Satellite Part-Dieu

(rattaché à l'UAP Clos)

1 salle dégagement (2 ^{ème})	<u>70 m²</u>	Aménagement 1 salle (rez-de-chaussée)	<u>72 m²</u>
--	-------------------------	--	--------------------------------

TOTAL existant	<u>425 m²</u>	TOTAL projet	<u>560 m²</u>
----------------	--------------------------	---------------------	---------------------------------

Le gain en surface est de plus de 30%. Il est également important de pouvoir déplacer les salles d'accueil des UAP au rez-de-chaussée des collèges, afin de permettre une meilleure accessibilité et éviter des déplacements dans les bâtiments.

Programme des locaux UAP

- UAP Clos et Veveyse : agencement d'une cuisine de régénération avec équipement professionnel (lave-vaisselle, vapeur à capot, four de régénération multifonction, 4

plaques de cuisson à induction, frigo et congélateur), salle à manger, espace de vie pour les écoliers, bureau du responsable, locaux sanitaires, mobilier non scolaire.

- UAP satellites Part-Dieu, Plan et Charmontey : agencement d'une cuisine d'appoint avec eau chaude et équipée d'un lave-vaisselle, four, 2 plaques de cuisson et frigo-congélateur pour confectionner des déjeuners et des goûters, mobilier non scolaire.

Subventions

Afin d'amortir ces investissements liés au mobilier et à la réaffectation des locaux, la ville de Vevey devrait bénéficier d'une aide au démarrage de la part de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) à hauteur de CHF 4'000.— par place, soit environ CHF 384'000.—. De plus, une nouvelle demande d'aide financière a été formulée auprès de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). Le montant qui pourrait être attribué n'est pas encore connu à ce jour.

4.2.1 UAP Veveyse

L'économat existant situé sur le site de la Veveyse sera transformé en une UAP pouvant accueillir 30 à 40 enfants. Cette nouvelle UAP remplacera celle existante au rez inférieur du collège de la Veveyse, dont les locaux seront ensuite réaffectés pour un usage scolaire. L'économat pour le primaire (1-6P) est ainsi déplacé au côté de l'économat de l'Etablissement primaire et secondaire (7-11S) au collège Bleu. Ce déplacement s'inscrit ainsi de manière anticipée dans le projet de réorganisation scolaire lié à la construction du nouveau collège à Gilamont et le déplacement prévu de la Direction de l'Etablissement primaire dans le collège 1838.

L'économat, d'un étage, a une surface au sol de 200 m². Sa construction date de 1977. Il s'agit d'une construction mixte métal/éléments de façades préfabriqués. Il s'adosse à la parcelle voisine et s'oriente principalement sur la cour de l'école. Il accueille un bureau et un sanitaire, l'espace restant étant occupé par des étagères de stockage.

La proposition de réaménagement de cet espace en UAP se fait en respectant au maximum la structure existante, ainsi que les gaines techniques en place.

Le programme de la nouvelle UAP comprendra une zone d'accueil avec vestiaires, un bureau pour le responsable, deux salles de taille différente, une cuisine avec un équipement professionnel pour la régénération des plats livrés (en partie récupérée dans le collège de la Veveyse), des sanitaires pour les enfants, ainsi qu'un sanitaire répondant aux normes pour les personnes à mobilité réduite.

L'espace extérieur situé au sud de l'UAP sera aménagé en zone de jeux pour écoliers de l'UAP et du collège de la Veveyse. Cet espace extérieur sera fermé en dehors du temps scolaire, afin d'éviter les nuisances et déprédations liées à sa position encaissée.

Coût des travaux

CFC 113	Démontage	CHF	10'000.—
CFC 201	Installation de chantier	CHF	15'000.—
CFC 211	Travaux de maçonnerie	CHF	5'000.—
CFC 215	Echafaudages	CHF	10'000.—
CFC 216	Nettoyage de la façade	CHF	7'500.—
CFC 221	Rénovation des fenêtres	CHF	25'000.—
CFC 222	Ferblanterie	CHF	5'000.—
CFC 224	Toiture	CHF	22'500.—
CFC 225	Etanchéité	CHF	35'000.—
CFC 230	Electricité – lustrerie	CHF	20'000.—
CFC 243	Distribution de chaleur	CHF	5'000.—

CFC 250	Travaux sanitaires	CHF	18'000.—
CFC 258	Agencement de cuisine	CHF	20'000.—
CFC 273	Menuiserie (portes et armoires)	CHF	35'000.—
CFC 281	Revêtement de sol	CHF	15'000.—
CFC 283	Traitement des plafonds	CHF	21'000.—
CFC 285	Peinture	CHF	15'000.—
CFC 291	Honoraires architecte	CHF	62'000.—
CFC 296	Honoraires spécialistes (électricité, sanitaires, chauffage)	CHF	12'500.—
CFC 411	Aménagements extérieurs	CHF	10'000.—
CFC 421	Plantations	CHF	3'000.—
CFC 423	Équipement, engins extérieurs	CHF	8'000.—
CFC 424	Marquage divers	CHF	5'000.—
CFC 600	Divers et imprévus (5%)	CHF	14'400.—
CFC 900	Mobilier	CHF	24'000.—
TOTAL	UAP Veveyse	CHF	<u>398'900.—</u>

4.2.2 UAP Clos

Aménagement de deux salles au rez-de-chaussée pour un total de 144 m² comprenant l'agencement d'une cuisine de régénération avec équipement professionnel, la rénovation complète des sols, plâtrerie, peintures, électricité, lustrerie et fourniture de mobilier adapté.

Coût des travaux

CFC 211	Maçonnerie, percements, rhabillage	CHF	8'500.—
CFC 230	Installations électriques, informatique et lustrerie	CHF	15'000.—
CFC 240	Déplacement d'un radiateur	CHF	1'500.—
CFC 250	Installations sanitaires	CHF	9'000.—
CFC 258	Agencement de cuisine	CHF	50'000.—
CFC 271	Plâtrerie, bâtissage cloison en Alba	CHF	3'000.—
CFC 272	Parois vitrées pour le bureau	CHF	12'000.—
CFC 273.3	Menuiserie	CHF	5'500.—
CFC 281.2	Revêtement de sol	CHF	14'000.—
CFC 282.4	Faïences	CHF	1'000.—
CFC 285.1	Peinture murs, fenêtres et armoires	CHF	15'000.—
CFC 287	Nettoyage du chantier	CHF	1'000.—
CFC 289.0	Divers et imprévus	CHF	15'000.—
CFC 291	Honoraires architecte	CHF	22'000.—
CFC 900	Mobilier	CHF	41'000.—
Total	UAP Clos	CHF	<u>213'500.—</u>

4.2.3 Satellite Plan (UAP Crosets)

Aménagement d'une salle au rez-de-chaussée comprenant l'adaptation des installations électriques, l'aménagement d'une cuisine d'appoint avec eau chaude, réfection des menuiseries, de la peinture et fourniture de mobilier adapté.

Coût des travaux

CFC 211.6	Maçonnerie, rhabillage	CHF	4'000.—
CFC 230	Installations électriques	CHF	3'500.—
CFC 250	Installations sanitaires et cuisine	CHF	13'000.—
CFC 273.3	Menuiserie	CHF	4'500.—
CFC 281.2	Revêtement de sol	CHF	9'000.—
CFC 282.4	Faïences	CHF	2'000.—
CFC 285.1	Peintures murs, fenêtres et armoires	CHF	12'000.—
CFC 287	Nettoyage du chantier	CHF	1'000.—

CFC 289.0	Divers et imprévus	CHF	5'000.—
CFC 291	Honoraires d'architecte	CHF	8'900.—
CFC 900	Mobilier (vestiaires, chaises, tables)	CHF	<u>12'200.—</u>
TOTAL	Satellite Plan (UAP Crosets)	CHF	<u>75'100.—</u>

4.2.4 Satellite Charmontey (UAP Campanule)

Aménagement d'une salle au rez-de-chaussée comprenant l'adaptation des installations électriques, l'aménagement d'une cuisine d'appoint avec eau chaude, réfection de la peinture et fourniture de mobilier adapté.

Coût des travaux

CFC 201	Protections générales de chantier, démontage	CHF	1'000.—
CFC 230	Installations électriques	CHF	2'000.—
CFC 250	Installations sanitaires	CHF	3'000.—
CFC 258	Cuisine d'appoint	CHF	10'000.—
CFC 271	Rhabillages des gaines, caissons	CHF	3'000.—
CFC 282.4	Faïences	CHF	500.—
CFC 285.1	Peinture	CHF	3'400.—
CFC 287	Nettoyage du chantier	CHF	500.—
CFC 289.0	Divers et imprévus	CHF	5'000.—
CFC 291	Honoraires d'architecte	CHF	7'500.—
CFC 900	Mobilier (vestiaires, chaises, tables et armoires)	CHF	<u>21'700.—</u>
TOTAL	Satellite Charmontey (UAP Campanule)	CHF	<u>57'600.—</u>

4.2.5 Satellite Part-Dieu (UAP Clos)

Aménagement d'une salle au rez-de-chaussée dans la salle 01 comprenant l'adaptation des installations électriques, l'aménagement d'une cuisine d'appoint avec eau chaude, réfection de la peinture et fourniture de mobilier adapté.

Coût des travaux

CFC 201	Protections générales de chantier, démontage	CHF	1'000.—
CFC 230	Installations électriques	CHF	1'000.—
CFC 250	Installations sanitaires	CHF	3'000.—
CFC 258	Cuisine d'appoint	CHF	10'000.—
CFC 271	Rhabillages des gaines	CHF	3'000.—
CFC 282.4	Faïences	CHF	500.—
CFC 285.1	Peinture	CHF	3'500.—
CFC 287	Nettoyage du chantier	CHF	500.—
CFC 289.0	Divers et imprévus	CHF	5'000.—
CHC 291	Honoraires architecte	CHF	6'800.—
CFC 900	Mobilier	CHF	<u>21'100.—</u>
TOTAL	Satellite Part-Dieu (UAP Clos)	CHF	<u>55'400.—</u>

Récapitulatif UAP

UAP Veveyse	CHF	398'900.—
UAP Clos	CHF	213'500.—
Satellite Plan (UAP Crosets)	CHF	75'100.—
Satellite Charmontey (UAP Campanule)	CHF	57'600.—
Satellite Part-Dieu (UAP Clos)	CHF	<u>55'400.—</u>
TOTAL UAP	CHF	<u>800'500.—</u>

4.3 Adaptation des locaux scolaires

Suite à une visite, l'analyse et l'identification des constructions scolaires, il en ressorti que le nombre de salles de classe à disposition n'est pas suffisant. Une recherche a donc été entreprise pour trouver la possibilité de libérer des salles de classe utilisées pour d'autres fonctions (salle de dégagement, salle des maîtres, salle de couture). Ces réappropriations nécessitent, par voie de conséquence, des adaptations des locaux, parfois dans les couloirs, pour retrouver les fonctions déplacées. Aux collèges du Clos, de Plan et de la Veveyse, les adaptations sont néanmoins principalement dues à la création des UAP.

4.3.1 Collège du Clos

Aménagement de la salle des maîtres au rez supérieur

CFC 211	Maçonnerie, percements, rhabillage	CHF	2'000.—
CFC 230	Installations électriques, informatique et lustrerie	CHF	4'500.—
CFC 250	Installations sanitaires	CHF	1'000.—
CFC 258	Cuisine d'appoint	CHF	10'000.—
CFC 271	Plâtrerie, rhabillages des gaines	CHF	1'000.—
CFC 273.3	Menuiserie, révision porte et armoires	CHF	1'000.—
CFC 281.2	Revêtement de sol, réfection partielle	CHF	1'500.—
CFC 282.4	Faïences entre-meuble	CHF	500.—
CFC 285.1	Peinture	CHF	8'000.—
CFC 287	Nettoyage du chantier	CHF	500.—
CFC 289.0	Divers et imprévus	CHF	2'000.—
CFC 291	Honoraires architecte	CHF	1'500.—
CFC 900	Mobilier	CHF	7'000.—

SOUS-TOTAL 1 CHF 40'500.—

Aménagement de la salle de dégagement au rez supérieur

CFC 271	Plâtrerie, rhabillages des gaines	CHF	1'500.—
CFC 273.3	Menuiserie, révision porte et armoires	CHF	1'000.—
CFC 281.2	Revêtement de sol	CHF	1'000.—
CFC 285.1	Peinture, réfection partielle	CHF	2'000.—
CFC 287	Nettoyage du chantier	CHF	500.—
CFC 289.0	Divers et imprévus	CHF	1'000.—
CFC 291	Honoraires architecte	CHF	1'500.—
CFC 900	Mobilier	CHF	18'000.—

SOUS-TOTAL 2 CHF 26'500.—

Rénovation de la salle n°12 au rez supérieur

CFC 285.1	Peinture complète de la salle	CHF	5'500.—
CFC 287	Nettoyage du chantier	CHF	500.—
CFC 289.0	Divers et imprévus	CHF	1'000.—
CFC 900	Mobilier	CHF	12'000.—

SOUS-TOTAL 3 CHF 19'000.—

Aménagement d'une salle de dégagement au 1^{er} étage

CFC 211	Maçonnerie, percements, rhabillage	CHF	2'000.—
CFC 230	Installations électriques, informatique et lustrerie	CHF	7'500.—
CFC 271	Rhabillages des gaines	CHF	1'000.—
CFC 271	Plâtrerie, bâtissage cloison en Alba	CHF	10'000.—
CFC 272.3	Vitrage intérieur, partie supérieure des murs	CHF	15'000.—
CFC 273.3	Menuiserie, portes et armoires	CHF	5'000.—

CFC 273.3	Révision fenêtres	CHF	2'000.—
CFC 281.2	Revêtement de sol	CHF	4'000.—
CFC 283	Faux-plafond, réfection partielle	CHF	2'000.—
CFC 285.1	Peinture	CHF	10'000.—
CFC 287	Nettoyage du chantier	CHF	1'000.—
CFC 289.0	Divers et imprévus	CHF	10'000.—
CFC 291	Honoraires architecte	CHF	4'500.—
CFC 900	Mobilier et vestiaires déplacés (patères)	CHF	19'000.—
SOUS-TOTAL 4		CHF	93'000.—

Mise en conformité de l'aula

Afin de permettre l'utilisation de cet espace par plus de 100 personnes et répondre aux besoins de l'école, il est nécessaire d'effectuer les améliorations de protection incendie suivantes :

- Mise sous détection des voies d'évacuation verticales et horizontales par un système de détection incendie qui est normalisé et reconnu par l'ECA. Le système se compose de détecteurs, de boutons-poussoirs d'évacuation à chaque étage, ainsi qu'une centrale d'alarme.
- Mise en conformité des portes de sortie du bâtiment avec système d'asservissement électrique des vantaux pour les portes "rue du Musée" et "rue du Clos" le tout relié à la centrale incendie.
- Changement de la porte d'entrée du rez inférieur avec ouverture dans le sens de fuite et largeur de porte à 120 cm.

Suite à ces améliorations, l'aula verra sa jauge de capacité augmenter à 200 personnes. En outre, la sécurité globale du bâtiment sera augmentée. Ces modifications seront compatibles avec les normes AEAI 2015 lors de la future rénovation du collège.

CFC 230	Installation détection incendie, détecteurs, boutons-poussoirs	CHF	55'000.—
CFC 272	Menuiserie, remplacement porte d'entrée y.c. mécanisme	CHF	35'000.—
SOUS-TOTAL 5		CHF	90'000.—
TOTAL Collège du Clos		CHF	269'000.—

4.3.2 Collège de Plan

Aménagement de la salle de couture et d'un WC au 2^{ème} étage comprenant le déménagement de la salle de couture du rez-de-chaussée au 2^{ème} étage, la création d'un WC mixte au 2^{ème} étage, la rénovation complète des sols, de la peinture et de l'électricité et la rénovation de la cuisinette existante.

CFC 211.6	Maçonnerie, percements, rhabillage	CHF	6'000.—
CFC 230	Installations électriques, informatique et lustrerie	CHF	10'500.—
CFC 250	Installations sanitaires	CHF	17'000.—
CFC 258	Cuisinette	CHF	10'000.—
CFC 271	Plâtrerie, bâtissage cloison WC + gaines	CHF	3'000.—
CFC 273.3	Menuiserie, porte + armoire	CHF	21'000.—
CFC 281.2	Revêtement de sol, réfection partielle	CHF	1'500.—
CFC 281.6	Carrelage et faïences	CHF	6'000.—
CFC 285.1	Peintures murs et fenêtres	CHF	9'000.—
CFC 287	Nettoyage du chantier	CHF	1'000.—
CFC 289.0	Divers et imprévus	CHF	10'000.—

CFC 291	Honoraires architecte	CHF	8'400.—
CFC 900	Vestiaires déplacés	CHF	<u>1'000.—</u>
TOTAL Collège de Plan		CHF	<u>104'400.—</u>

4.3.3 Collège Kratzer

Aménagement de deux salles de dégagement au 1^{er} et 2^{ème} étage comprenant la construction de parois vitrées, la pose de faux-plafonds acoustiques, la rénovation partielle de la peinture, de l'électricité et des stores.

CFC 201	Protections générales de chantier	CHF	1'000.—
CFC 228	Installation de stores à lamelles à l'extérieur du bâtiment	CHF	20'000.—
CFC 230	Installations électriques, informatique et lustrerie	CHF	15'000.—
CFC 272	Parois vitrées à l'entrée des 2 salles	CHF	24'000.—
CFC 283	Faux plafond pour la salle au 2 ^{ème}	CHF	4'000.—
CFC 285.1	Peinture	CHF	4'000.—
CFC 287	Nettoyage du chantier	CHF	1'000.—
CFC 289.0	Divers et imprévus	CHF	10'000.—
CFC 291	Honoraires architecte	CHF	12'100.—
CFC 900	Mobilier et vestiaires	CHF	<u>29'000.—</u>
TOTAL Collège Kratzer		CHF	<u>120'100.—</u>

4.3.4 Economat du collège Bleu

L'aménagement nécessaire de l'économat dans les abris PC désaffectés du collège Bleu permettant la création d'une nouvelle UAP sur le site de la Veveyse, est estimé à :

CFC 211	Maçonnerie, protections et sciage des murs en béton	CHF	11'500.—
CFC 230	Electricité, installation de nouveaux luminaires et prise	CHF	5'000.—
CFC 271	Plâtrerie, montage paroi anti-bruit avec isolation	CHF	6'000.—
CFC 285	Peinture dispersion sur murs et plafonds	CHF	<u>5'500.—</u>
TOTAL Economat collège Bleu		CHF	<u>28'000.—</u>

4.4 Construction de couverts dans les préaux

Les directives et recommandations concernant les constructions scolaires sont actuellement en cours de révision, conformément au protocole d'accord de juin 2013 entre l'Etat et les communes. Ainsi, ce sont les directives de 2002 qui s'appliquent. Elles prévoient un préau couvert dont la surface est de 0,5 m² par élève. Le collège de Plan et les pavillons de Charmontey et de la Prairie en sont dépourvus.

4.4.1 Collège de Plan

Création de deux préaux couverts de 50 et 20 m².

CFC 272	Aménagement de 2 préaux couverts en métal et verre, de 50 m ² et 20 m ²	CHF	100'000.—
CFC 291	Honoraires architecte	CHF	10'000.—
CFC 296	Honoraires géomètre	CHF	<u>1'500.—</u>
TOTAL Collège de Plan		CHF	<u>111'500.—</u>

4.4.2 Pavillons de Charmontey

Création de deux préaux couverts de 20 m².

CFC 211	Fondation en béton pour poteaux	CHF	2'500.—
CFC 214	Structure bois et panneaux de verre acrylique	CHF	15'000.—

CFC 289.0	Divers et imprévus	CHF	2'000.—
CFC 291	Honoraires architecte	CHF	3'500.—
CFC 296	Honoraires géomètre	CHF	<u>1'500.—</u>

TOTAL Pavillons de Charmontey	CHF	<u><u>24'500.—</u></u>
-------------------------------	-----	------------------------

4.4.3 Pavillon de la Prairie

Création d'un préau couvert de 20 m² devant l'entrée principale.

CFC 211	Fondation en béton pour poteaux	CHF	1'500.—
CFC 214	Structure bois et panneaux de verre acrylique	CHF	7'000.—
CFC 289.0	Divers et imprévus	CHF	2'000.—
CFC 291	Honoraires architecte	CHF	3'500.—
CFC 296	Honoraires géomètre	CHF	<u>1'500.—</u>

TOTAL Pavillon de la Prairie	CHF	<u><u>15'500.—</u></u>
------------------------------	-----	------------------------

Récapitulatif adaptation des locaux scolaires

Collège du Clos	CHF	269'000.—
Collège de Plan	CHF	104'400.—
Collège Kratzer	CHF	120'100.—
Collège Bleu	CHF	28'000.—
Préau Plan	CHF	111'500.—
Préau Charmontey	CHF	24'500.—
Préau Prairie	CHF	<u>15'500.—</u>

TOTAL locaux scolaires	CHF	<u><u>673'000.—</u></u>
------------------------	-----	-------------------------

RECAPITULATIF BÂTI SCOLAIRE

Extension / location collège provisoire SIGE	CHF	518'000.—
Construction / adaptation de deux unités d'accueil parascolaire (UAP) et 3 satellites	CHF	800'500.—
Adaptation des locaux scolaires	CHF	<u>673'000.—</u>

TOTAL BÂTI SCOLAIRE	CHF	<u><u>1'991'500.—</u></u>
----------------------------	------------	----------------------------------

5. ENERGIE – COLLEGE DE LA VEVEYSE

Le bureau Enerplan a été mandaté afin de réaliser un concept énergétique pour la rénovation de la production de chaleur. D'autres entreprises ont également été sollicitées afin d'obtenir des informations supplémentaires, notamment Romande Energie.

5.1 Situation

La chaufferie du collège de la Veveyse est composée de deux chaudières bicomcombustibles gaz/mazout qui alimentent le collège, la salle de gym Veveyse 71 et le CEPV (propriété du canton) par une conduite de chauffage à distance vieillissante subissant beaucoup de pertes. La bicomcombustibilité permet d'avoir un tarif du gaz plus avantageux.

Une des deux chaudières est hors service depuis novembre 2016 à cause d'une fuite d'eau au niveau de son foyer. Les installations sont vieillissantes (chaudières de 1992), et la sécurité d'approvisionnement en chaleur des bâtiments raccordés n'est plus garantie à 100%. De plus, la puissance de la chaudière restante est largement surdimensionnée (1'750 kW par rapport à une puissance de dimensionnement actuelle de 822 kW) engendrant ainsi des coûts financiers et énergétiques importants.

L'ensemble des bâtiments raccordés ont consommé en moyenne, ces trois dernières années, 1'610 MWh de chaleur (les bâtiments appartenant à la ville de Vevey 619 MWh).

5.2 Variantes envisagées

5.2.1 Chaudière à bois (pellets, plaquettes)

Le site du collège de la Veveyse se trouve dans une zone à émission excessive de type 2 ce qui engendre des exigences supplémentaires relatives à la protection de l'air (filtres, maintenance, hauteur de cheminée, etc.). Le stockage des pellets/plaquettes rendent cette variante également compliquée d'autant plus que moins d'espace sera disponible dans le local de chaufferie en raison de la cage d'ascenseur qui y sera installée.

Ces contraintes légales, techniques et environnementales rendent cette variante difficile à mettre en place et onéreuse.

5.2.2 PAC sur eau du lac

Comme le bâtiment se trouve à proximité du lac, l'option d'utiliser une PAC sur pompage de l'eau du lac a été étudiée. Bien que nécessitant un investissement important, cette option renouvelable offrirait un retour sur investissement intéressant en comparaison à une solution classique fossile en raison de frais d'exploitation plus faibles. Cependant, le pompage de l'eau du lac nécessite une concession de la part du canton de Vaud. Après consultation, il se trouve que les démarches engendrées ne seront pas en phase avec le calendrier des travaux rendant ainsi cette option compliquée, voire impossible. De plus, le canton ne souhaite pas voir se multiplier les points de pompage le long des berges ce qui pourrait entraver notre futur projet de grande envergure, à savoir le développement d'un nouveau CAD sur la partie sud-ouest de la Ville.

Bien qu'attrayante d'un point de vue environnemental et financier, au vu des délais et du projet de CAD futur, cette variante a été mise de côté.

5.2.3 PAC sur sondes géothermiques

Le pompage de l'eau du lac étant compromis, l'utilisation d'une PAC sur des sondes géothermiques a été envisagée. Après consultation du canton, celui-ci nous a indiqué que vu la proximité des forages avec l'embouchure de la Veveyse, il donnerait un préavis négatif quant à l'autorisation de forer dans cette zone (le pompage de la nappe phréatique n'est également pas autorisé à cet endroit). De surcroît, les coûts d'investissement seraient très conséquents, de l'ordre de CHF 1'500'000.—, et l'installation serait donc impossible à rentabiliser sur la durée de l'installation vu son utilisation.

Pour ces raisons, cette variante a donc également été écartée.

5.2.4 Chaudière à gaz/bicombustible

La dernière variante étudiée est le remplacement des chaudières bicombustibles gaz/mazout à deux allures actuelles par des chaudières modulantes mieux adaptées. La conduite CAD acheminant la chaleur du collège de la Veveyse jusqu'au CEPV devrait être condamnée au profit de productions individuelles de chaleur dans chaque bâtiment. En effet, cela permettra de diminuer considérablement les pertes d'énergie sachant que le coût nécessaire à l'assainissement de cette conduite serait plus important que l'investissement dans des chaudières individuelles.

Afin de compenser cette variante non renouvelable, d'autres mesures sont proposées afin d'en réduire l'impact.

5.3 Actions supplémentaires (hors CEPV)

Afin de compenser l'utilisation d'énergie fossile, d'autres actions sont proposées diminuant l'impact énergétique et environnemental de cette variante :

- a. les boilers d'ECS (eau chaude sanitaire) du collège et de la salle de gym Veveyse 71 (volume 1'000 litres chacun) seront remplacés par des boilers thermodynamiques d'environ 500 litres ;
- b. des panneaux solaires thermiques seront installés sur le toit de la salle de gym pour produire l'ECS en été, ainsi qu'à la mi-saison, et assureront le préchauffage en hiver. Le boiler existant sera gardé pour stocker l'énergie des panneaux. La production d'ECS deviendra indépendante de la chaufferie et cette dernière pourra être complètement arrêtée hors période de chauffage ;
- c. d'autres travaux d'assainissement supplémentaires seront effectués comme le remplacement des conduites/vannes/appareils vétustes, la modernisation/optimisation de la régulation, l'isolation des conduites existantes, etc.

5.4 Gains énergétiques et financiers (hors CEPV)

La variante chaudière bicomcombustible gaz/mazout accompagnée des mesures présentées ci-dessus aura pour effet :

- a. d'améliorer le rendement moyen de la chaufferie et de réduire les coûts de la taxe de puissance de minimum 35%, soit une économie financière d'environ CHF 9'300.—/an. La nouvelle chaudière aura une puissance de 400 kW ;
- b. d'engendrer une économie de chaleur de plus de 30% (193 MWh/an), soit une économie financière de CHF 19'700.—/an ;
- c. de réduire les émissions de CO₂ de 155 tonnes/an ;
- d. d'améliorer le rendement de production de l'ECS (élimination des pertes) et d'arrêter la chaufferie complètement hors période de chauffage (environ 15 semaines/an) engendrant des gains thermiques et électriques supplémentaires.

Après avoir étudié toutes les variantes renouvelables possibles, nous constatons malheureusement qu'étant donné les délais, le contexte légal, les enjeux futurs, ainsi que les contraintes techniques et financières, la solution chaudière bicomcombustible gaz/mazout reste la plus adaptée dans ce contexte.

5.5 Subventions

Une demande de subvention est en préparation.

Boiler thermodynamique (PAC air/eau) (P<20 kW) (M05)	CHF	6'000.—
Capteurs solaires thermiques (P>3kW) (M08)	CHF	8'800.—
Total Subventions	CHF	14'800.—

6. MARCHES PUBLICS

En respect de la législation, les appels d'offres sont conformes aux dispositions de la Loi sur les marchés publics (LMP-VD) et de son règlement d'application (RMP-VD).

7. PROCEDURE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE

Les demande d'autorisation de construire ont été déposées à la Direction de l'urbanisme, de la mobilité et du développement durable (DU). Selon la nature des interventions les permis de construire seront délivrés avec obligation ou dispense d'enquête publique.

8. CALENDRIER

L'ensemble des travaux présentés se dérouleront entre les mois de juillet 2018 et août 2019.

Rénovation du collège de la Veveyse

Début des travaux	juillet	2018
Fin des travaux.....	juin	2019
Déménagement (SIGE-Aviron / Veveyse)	juillet-août	2019

UAP Veveyse

Début des travaux	septembre	2018
Fin des travaux.....	décembre	2018
Mise en service	janvier	2019

UAP Clos et satellites Plan, Part-Dieu et Charmontey

Début des travaux	juillet	2018
Fin des travaux.....	août	2018
Mise en service	août	2018

Couvert préau d'école (Charmontey, Prairie)

Pose.....	octobre	2018
-----------	---------	------

Couverts préau collège de Plan

Pose.....	octobre	2018
-----------	---------	------

9. ASPECTS FINANCIERS**9.1 Récapitulatif**

1. Rénovation du collège de la Veveyse	CHF	5'849'000.—
2. Transformations du bâti scolaire	CHF	1'991'500.—
2.1 Extension / location collège provisoire SIGE	CHF	518'000.—
2.2 Construction/adaptation de deux unités d'accueil parascolaire (UAP) et trois satellites	CHF	800'500.—
• UAP Veveyse	CHF	398'900.—
• UAP Clos	CHF	213'500.—
• Satellite Plan (UAP Crosets)	CHF	75'100.—
• Satellite Charmontey (UAP Campanule)	CHF	57'600.—
• Satellite Part-Dieu (UAP Clos)	CHF	55'400.—
2.3 Locaux scolaires	CHF	673'000.—
• Collège du Clos	CHF	269'000.—
• Collège de Plan	CHF	104'400.—
• Collège Kratzer	CHF	120'100.—
• Collège Bleu	CHF	28'000.—
• Préau Plan	CHF	111'500.—
• Préau Charmontey	CHF	24'500.—
• Préau Prairie	CHF	15'500.—

Total de la demande de crédit**CHF 7'840'500.—**

9.2 Plan des investissements

Le plan des investissements actualisé au 28 novembre 2016 prévoit :

La rénovation des façades du collège de la Veveyse

- chapitre nouveaux objets à engager N°5012, pour un montant estimatif de CHF 3'500'000.—

La construction de pavillons scolaires

- chapitre nouveaux objets à engager N°5016, pour un montant estimatif de CHF 3'000'000.—

Le crédit cadre pour entretien des bâtiments communaux

- chapitre nouveaux objets à engager N°3003, pour un montant estimatif de CHF 700'000.—

9.3 Financement

Par communication au Conseil communal, la Municipalité informait de l'ouverture d'un compte d'attente au bilan de la Ville d'un montant de CHF 200'000.—, afin de couvrir les frais d'études des mandataires jusqu'au dépôt d'une demande de crédit d'ouvrage. Le montant des frais d'étude sont intégrés à la présente demande de crédit.

Il est proposé de financer cette dépense par la trésorerie courante et dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2016-2021, par prélèvement sur le compte du bilan « Dépenses d'investissements ».

9.4 Charges financières

L'annuité constante, déterminée sur la base d'un intérêt calculatoire de 1,5% et d'une durée d'amortissement de 30 ans, s'élève à titre indicatif arrondi à la centaine, à CHF 326'500.— dont :

CHF	65'200.—	pour les intérêts
CHF	261'300.—	pour l'amortissement

9.5 Amortissement

Nous proposons d'amortir le crédit de CHF 7'840'500.— par un amortissement annuel de CHF 261'300.— pendant 30 ans.

9.6 Subventions

La Ville de Vevey devrait bénéficier d'une aide au démarrage de la part de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) à hauteur de CHF 4'000.— par place, soit environ CHF 384'000.—. De plus, une nouvelle demande d'aide financière a été formulée auprès de l'OFAS. Le montant qui pourrait être attribué n'est pas encore connu à ce jour.

Une demande de subvention est en préparation pour la pose de panneaux solaires thermiques ; le montant estimé est de CHF 14'800.—.

Ces subventions d'un montant total estimé à CHF 398'800.— seront portées en diminution du crédit accordé.

10. CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le préavis no 10/2018, du 17 mai 2018, concernant « Demande de crédit d'ouvrage pour la rénovation du collège de la Veveyse et transformation du bâti scolaire » ;
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 7'840'500.— pour « Demande de crédit d'ouvrage pour la rénovation du collège de la Veveyse et transformation du bâti scolaire » ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante et dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2016-2021, par prélèvement sur le compte du bilan « Dépenses d'investissements » ;
3. de prendre acte que les participations financières viendront en diminution du crédit accordé ;
4. d'amortir le crédit demandé par un amortissement annuel de CHF 261'300.— pendant 30 ans.

Au nom de la Municipalité

la Syndique le Secrétaire





Elina Leimgruber Grégoire Halter

Municipaux-délégués : M. Lionel Girardin, municipal-directeur de la Direction de la jeunesse, de l'éducation, de la famille et des sports et de la Direction des systèmes d'information

Mme Elina Leimgruber, Syndique et municipale-directrice de l'Administration générale, de la Direction de l'architecture, des infrastructures et de l'énergie et du Service des affaires intercommunales

Annexes

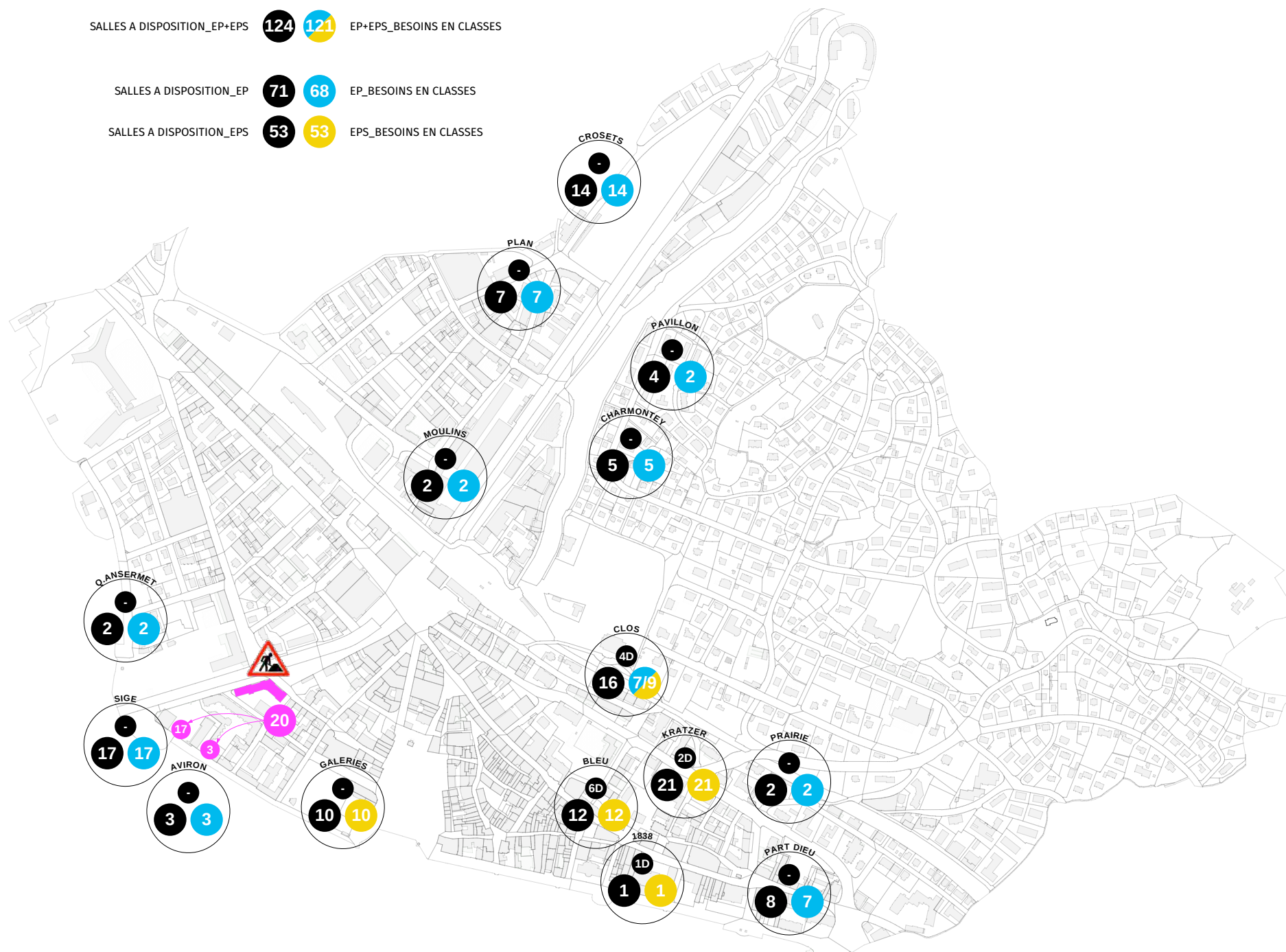
1. Carte des collèges existants et des dotations en salles de classe
2. Dossier de plans collège de la Veveyse
3. Dossier de plans des UAP
4. Dossier de plans des adaptations des locaux scolaires
5. Dossier des implantations des couverts des préaux

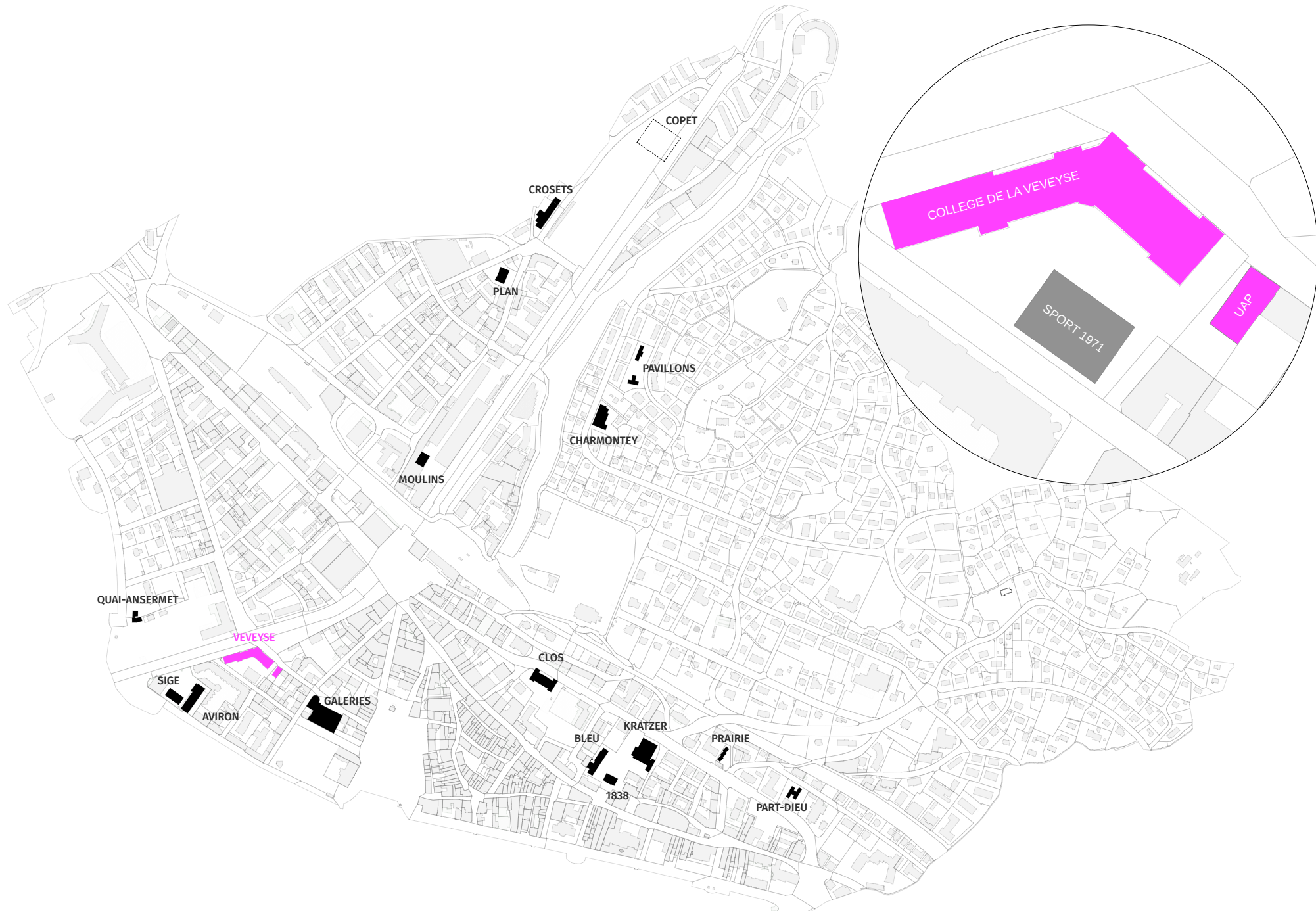


SALLES A DISPOSITION_EP+EPS **124** **121** EP+EPS_BESOINS EN CLASSES

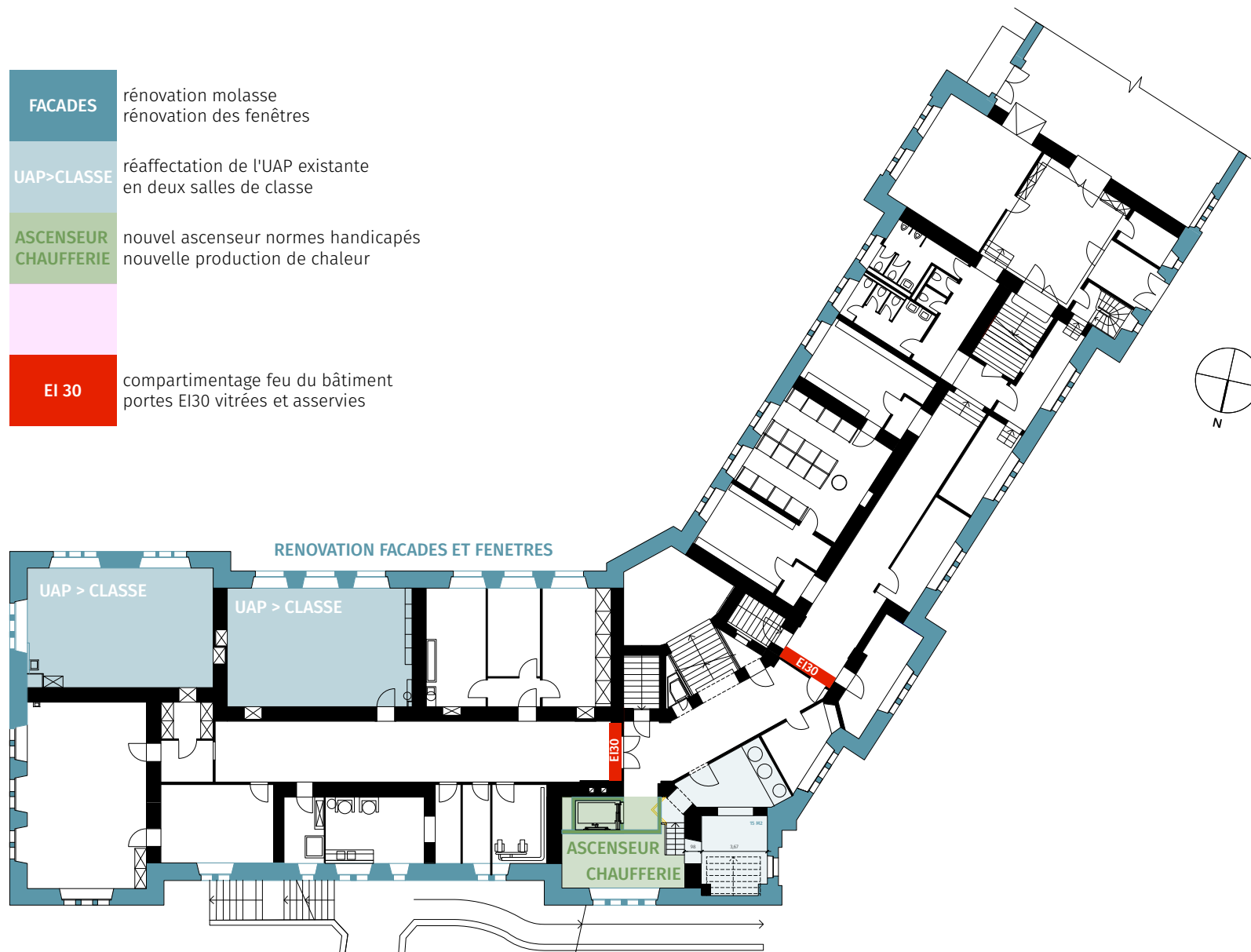
SALLES A DISPOSITION_EP **71** **68** EP_BESOINS EN CLASSES

SALLES A DISPOSITION_EPS **53** **53** EPS_BESOINS EN CLASSES

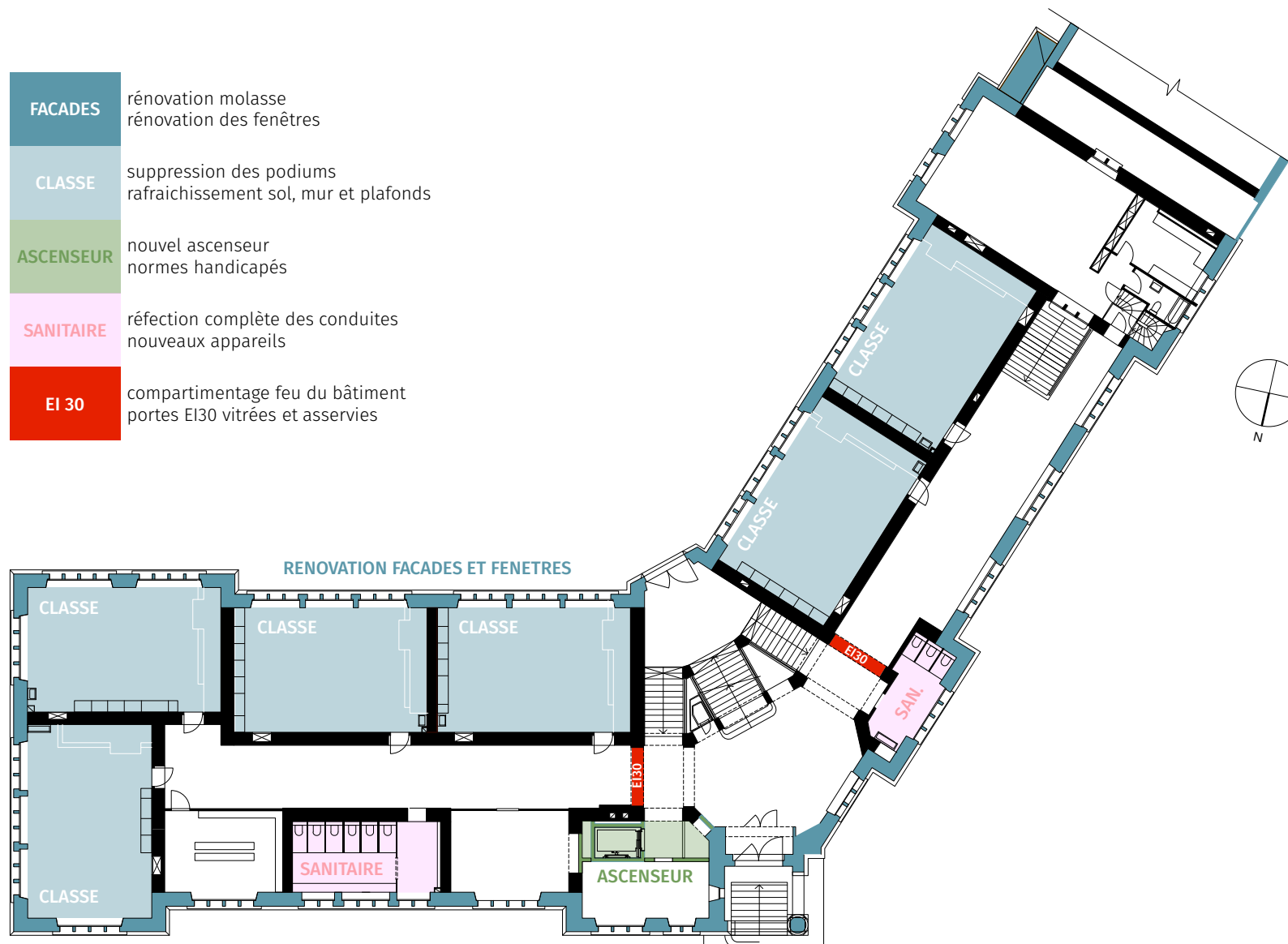




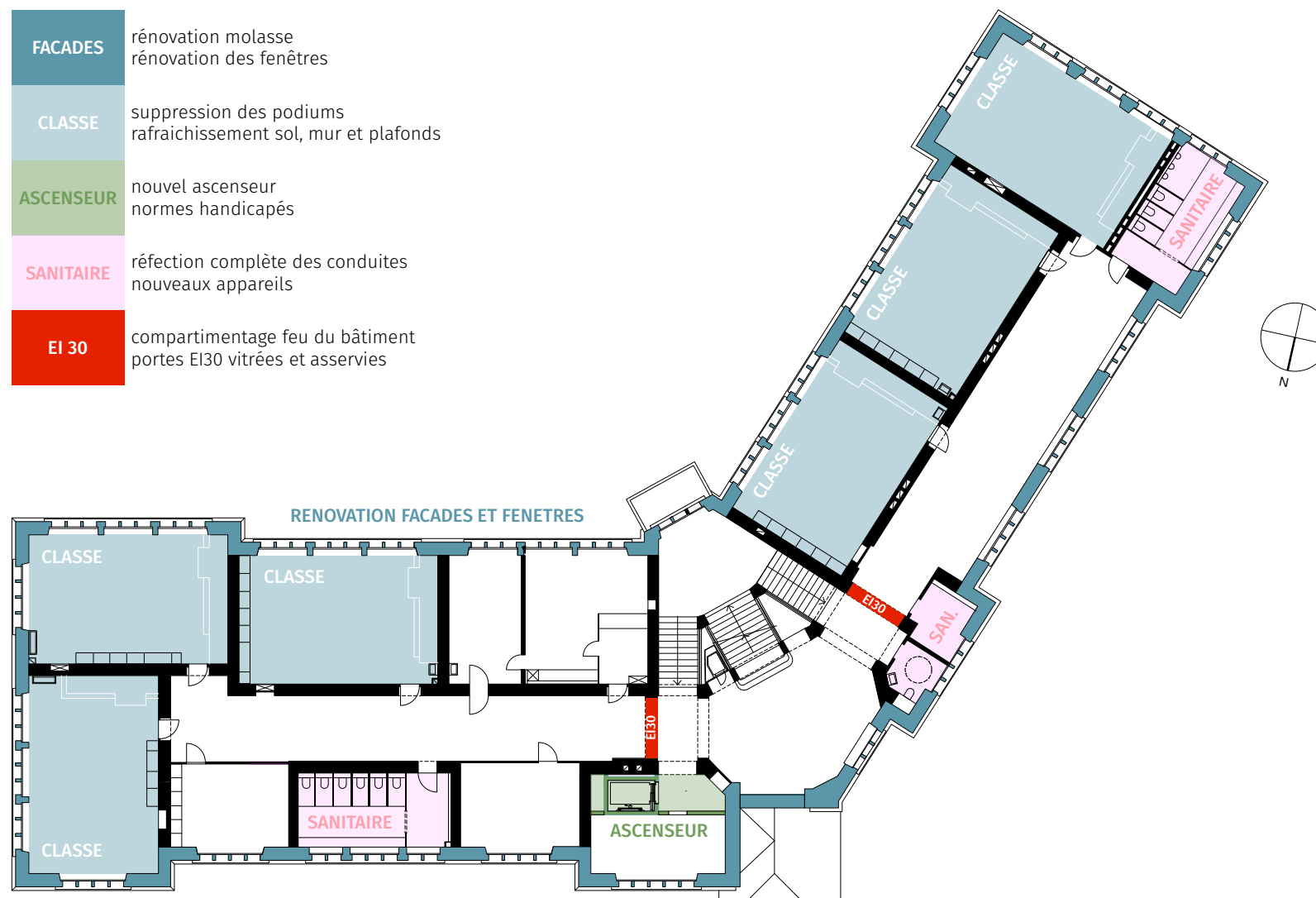
FACADES	rénovation molasse rénovation des fenêtres
UAP>CLASSE	réaffectation de l'UAP existante en deux salles de classe
ASCENSEUR CHAUFFERIE	nouvel ascenseur normes handicapés nouvelle production de chaleur
EI 30	compartimentage feu du bâtiment portes EI30 vitrées et asservies



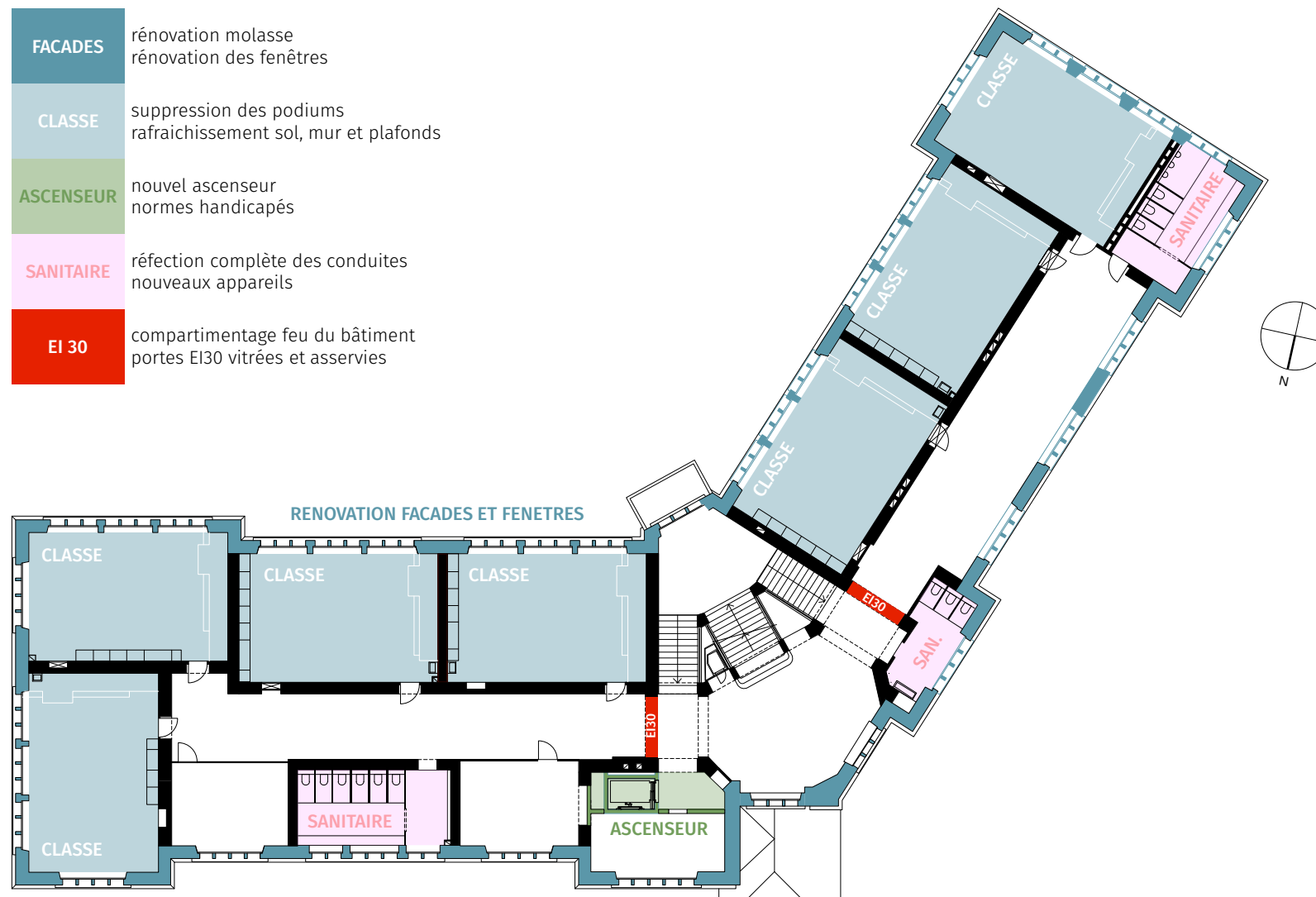
FACADES	rénovation molasse rénovation des fenêtres
CLASSE	suppression des podiums rafraichissement sol, mur et plafonds
ASCENSEUR	nouvel ascenseur normes handicapés
SANITAIRE	réfection complète des conduites nouveaux appareils
EI 30	compartimentage feu du bâtiment portes EI30 vitrées et asservies



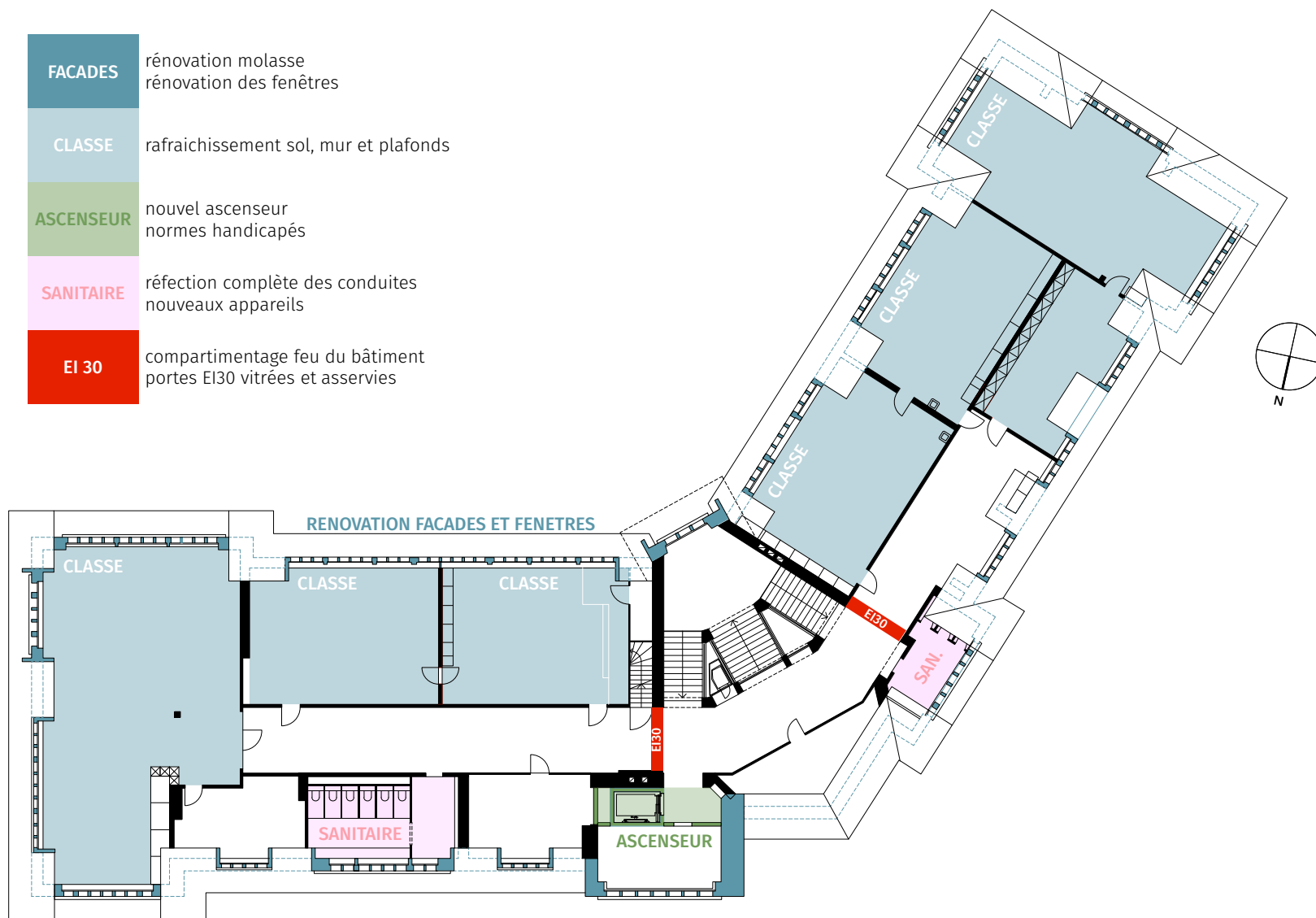
FACADES	rénovation molasse rénovation des fenêtres
CLASSE	suppression des podiums rafraîchissement sol, mur et plafonds
ASCENSEUR	nouvel ascenseur normes handicapés
SANITAIRE	réfection complète des conduites nouveaux appareils
EI 30	compartimentage feu du bâtiment portes EI30 vitrées et asservies

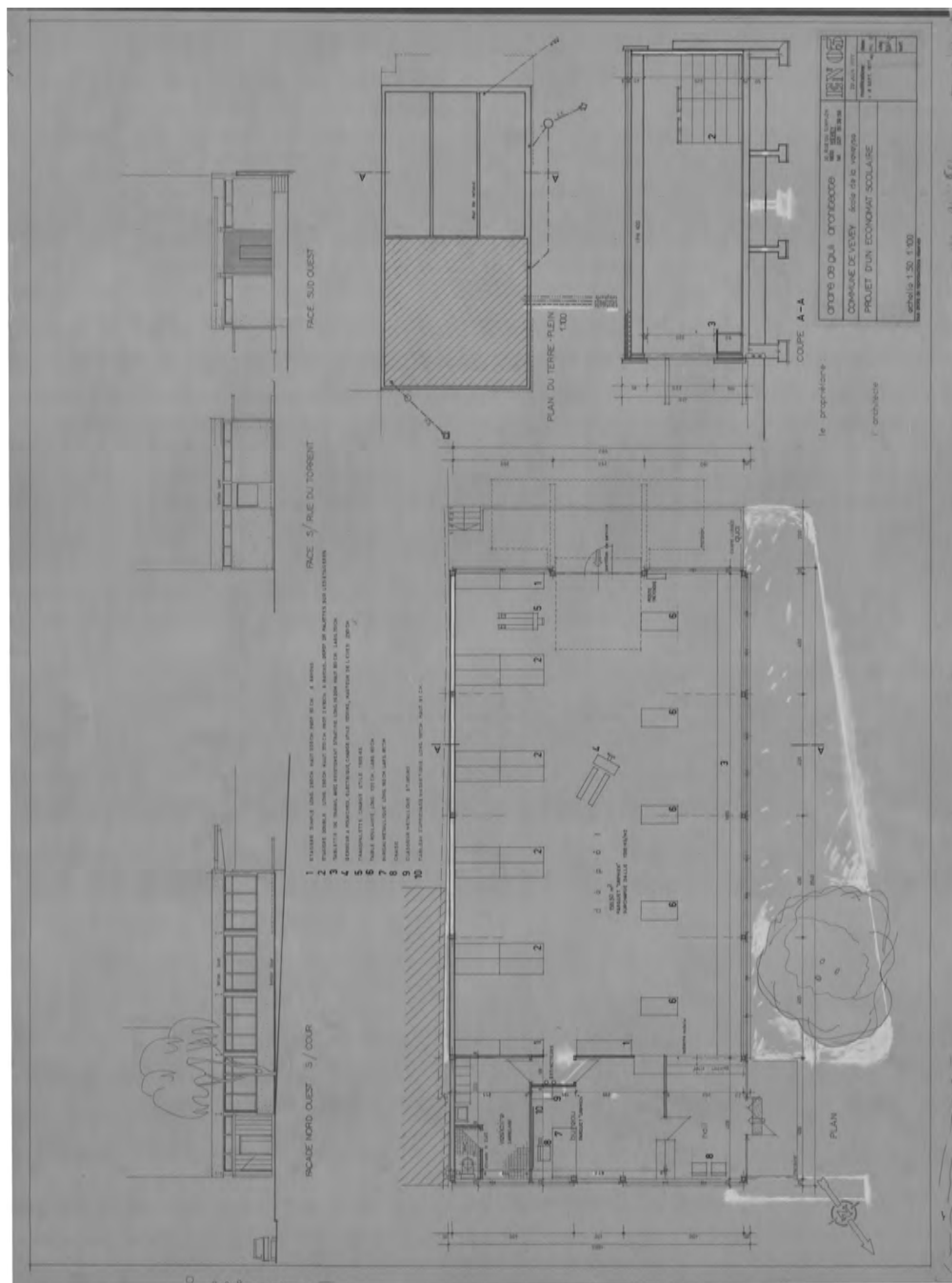


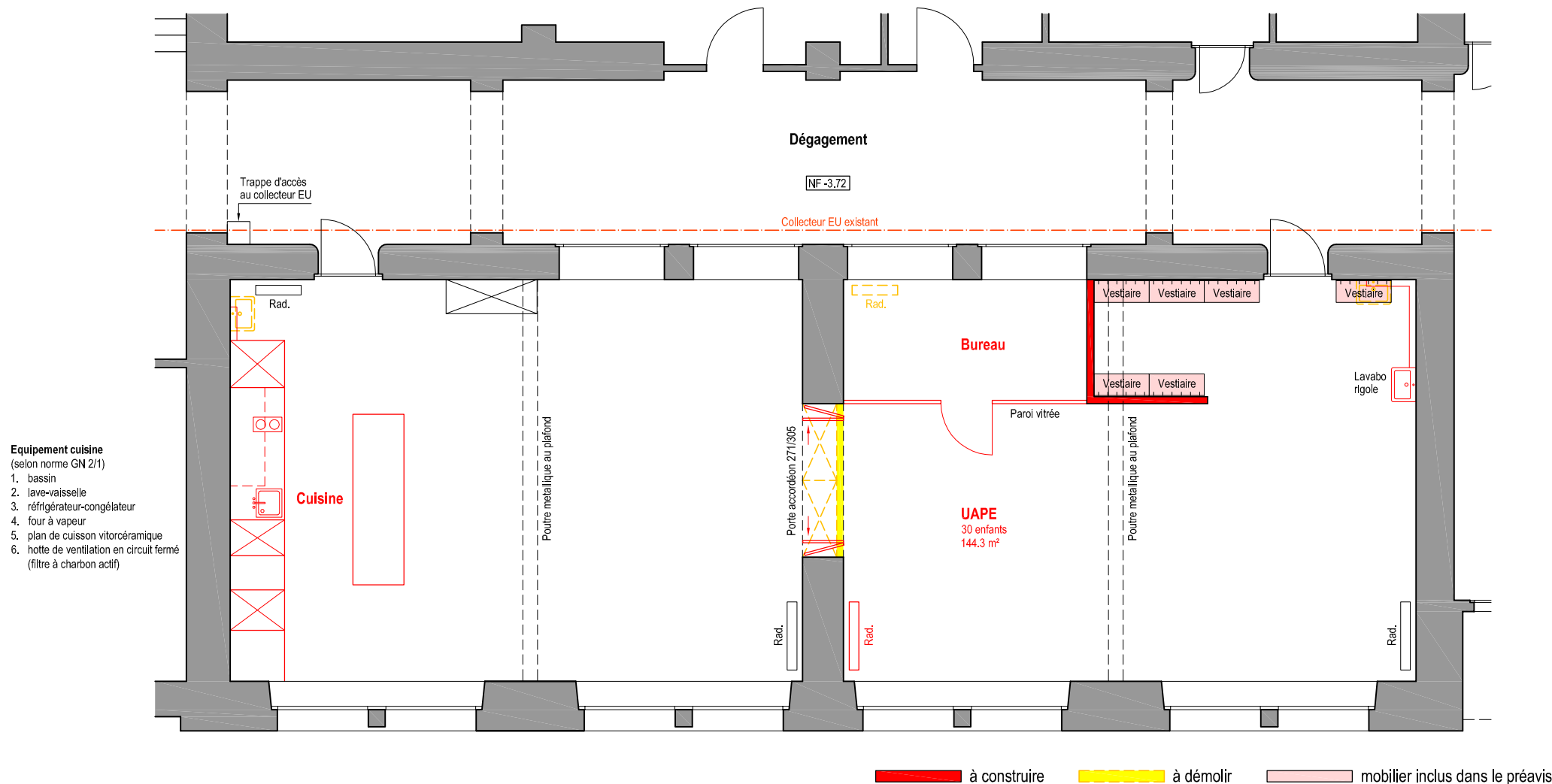
FACADES	rénovation molasse rénovation des fenêtres
CLASSE	suppression des podiums rafraîchissement sol, mur et plafonds
ASCENSEUR	nouvel ascenseur normes handicapés
SANITAIRE	réfection complète des conduites nouveaux appareils
EI 30	compartimentage feu du bâtiment portes EI30 vitrées et asservies



FACADES	rénovation molasse rénovation des fenêtres
CLASSE	rafraichissement sol, mur et plafonds
ASCENSEUR	nouvel ascenseur normes handicapés
SANITAIRE	réfection complète des conduites nouveaux appareils
EI 30	compartimentage feu du bâtiment portes EI30 vitrées et asservies







18-389 / Collège du Clos REZ-DE-CHAUSSEE INFERIEUR

Propriété de la Commune de Vevey
Aménagement de salles d'UAP principales et secondaires, de salles de dégagement, et de préaux couverts
Rue du Clos 15 - 1800 Vevey

Balsiger - architectes

Rue du Centre 4
CH - 1800 Vevey

T 021 922 42 70
F 021 922 42 71

contact@balsiger-architectes.ch
www.balsiger-architectes.ch

Etape : Préavis

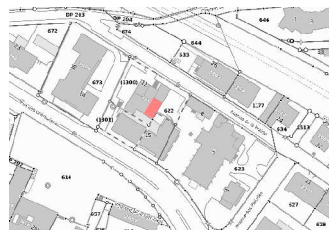
Ech : 1/100

Date : 05.03.2018

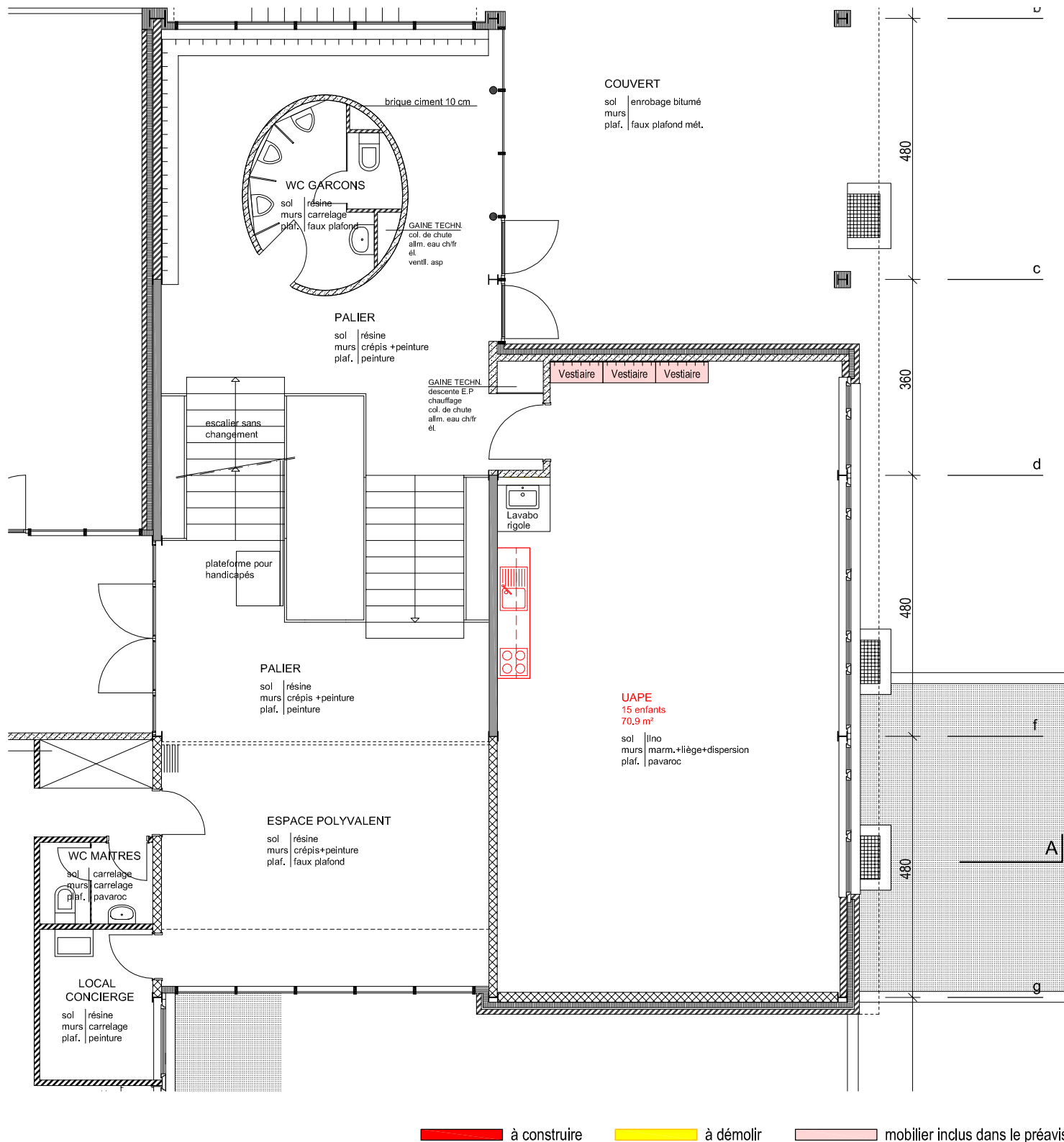
Modif : 12.04.2018

Format : A4

Dess : N.C.



Annexe 3.3 Rez inférieur



18-389 / Collège de la Part-Dieu REZ-DE-CHAUSSEE INFERIEUR

Propriété de la Commune de Vevey
Aménagement de salles d'UAP principales et secondaires, de salles de dégagement, et de préaux couverts
Avenue de la Prairie 15 - 1800 Vevey

Balsiger - architectes

Rue du Centre 4
CH - 1800 Vevey

T 021 922 42 70
F 021 922 42 71

contact@balsiger-architectes.ch
www.balsiger-architectes.ch

Etape : Préavis

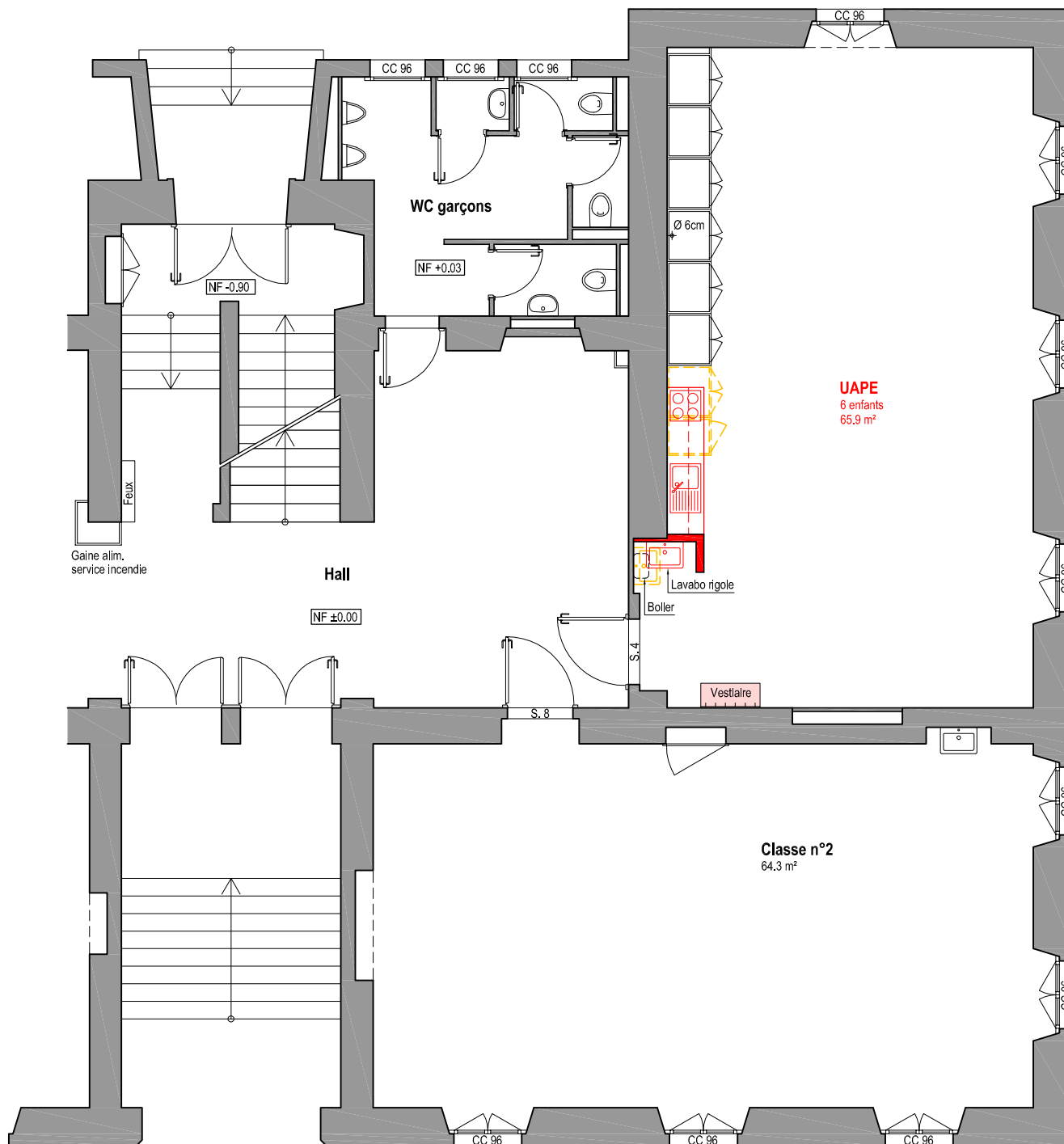
Ech : 1/100

Date : 12.03.2018

Modif : 12.04.2018

Format : A4

Dess : N.C.



à construire à démolir mobilier inclus dans le préavis

18-389 / Collège de Plan

REZ-DE-CHAUSSEE

Propriété de la Commune de Vevey
Aménagement de salles d'UAP principales et secondaires, de salles de dégagement, et de préaux couverts
Rue des Moulins 37 - 1800 Vevey

 **Balsiger - architectes**

I Rue du Centre 4
CH - 1800 Vevey

I T 021 922 42 70
F 021 922 42 71

I contact@balsiger-architectes.ch
www.balsiger-architectes.ch

Etape : Préavis

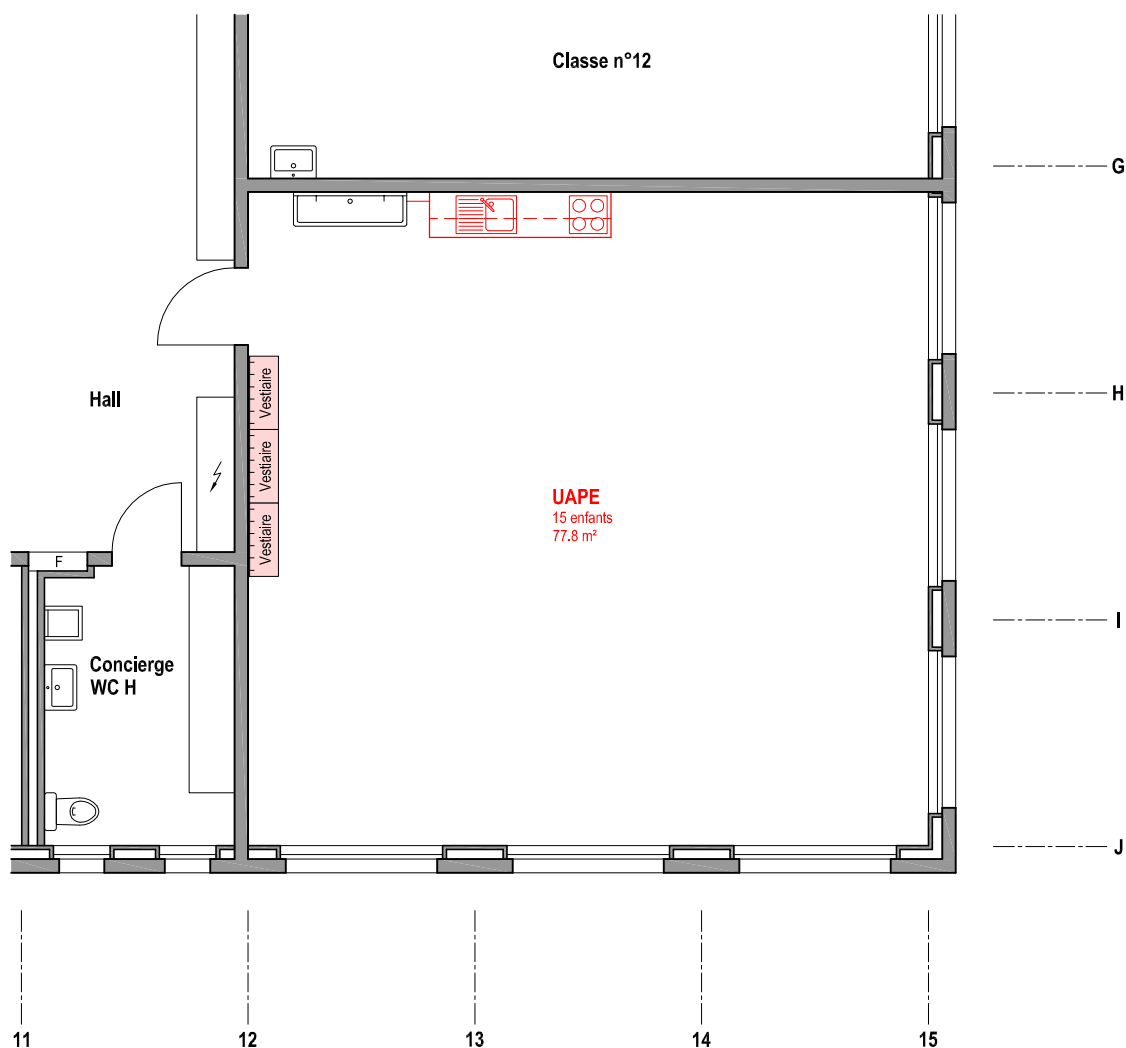
Ech : 1/100

Date : 05.03.2018

Modif : 12.04.2018

Format : A4

Dess : N.C.



à construire à démolir mobilier inclus dans le préavis

18-389 / Collège de Charmontey REZ-DE-CHAUSSEE SUPERIEUR

Propriété de la Commune de Vevey
Aménagement de salles d'UAP principales et secondaires, de salles de dégagement, et de préaux couverts
Boulevard de Charmontey 38 - 1800 Vevey

Balsiger - architectes

Rue du Centre 4
CH - 1800 Vevey

T 021 922 42 70
F 021 922 42 71

contact@balsiger-architectes.ch
www.balsiger-architectes.ch

Etape : Préavis

Ech : 1/100

Date : 05.03.2018

Modif : 12.04.2018

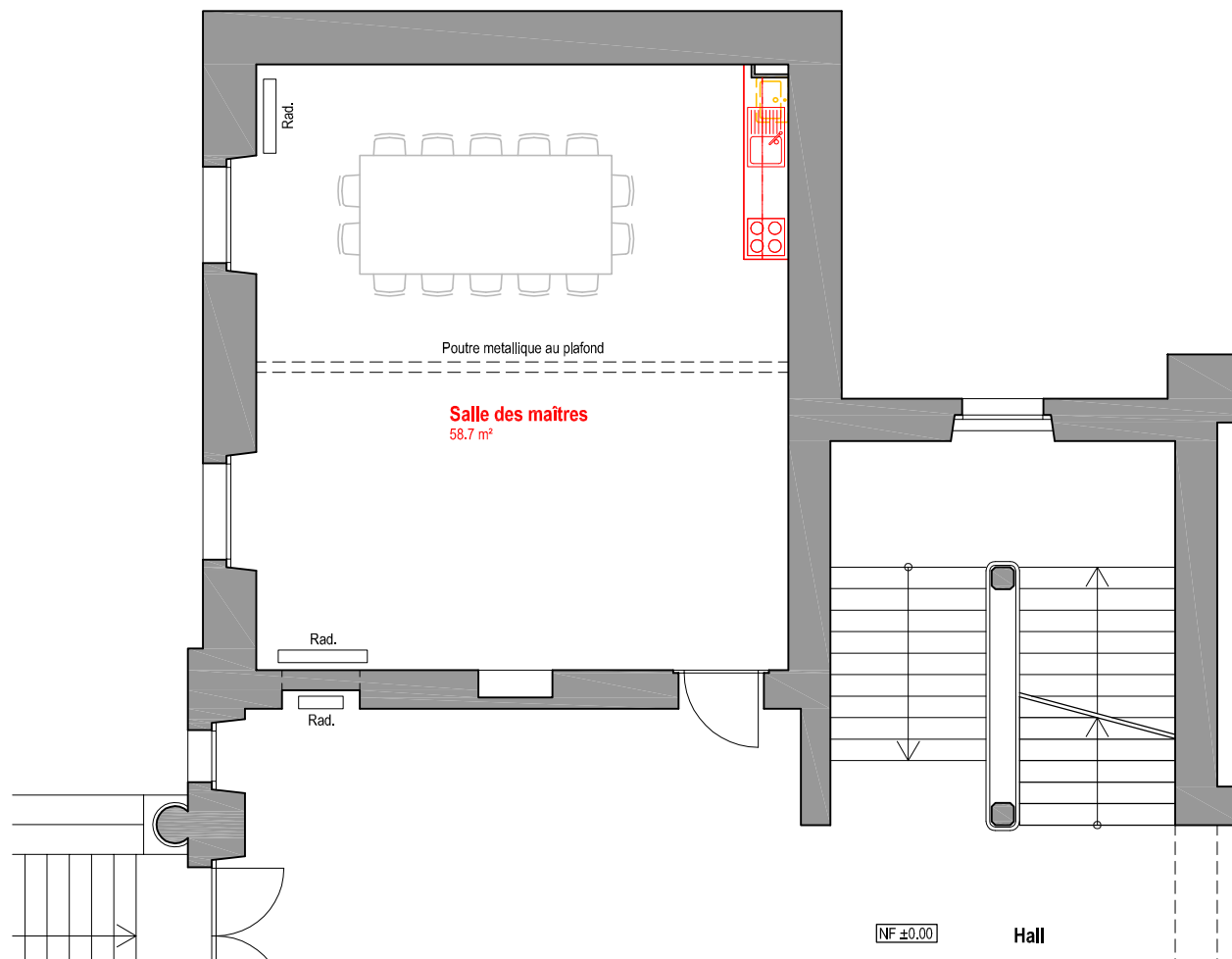
Format : A4

Dess : N.C.



Densification 4.1.1

Rez supérieur



à construire à démolir mobilier inclus dans le préavis

18-389 / Collège du Clos REZ-DE-CHAUSSEE SUPERIEUR

Propriété de la Commune de Vevey
Aménagement de salles d'UAP principales et secondaires, de salles de dégagement, et de préaux couverts
Rue du Clos 15 - 1800 Vevey

Balsiger - architectes

Rue du Centre 4
CH - 1800 Vevey

T 021 922 42 70
F 021 922 42 71

contact@balsiger-architectes.ch
www.balsiger-architectes.ch

Etape : Préavis

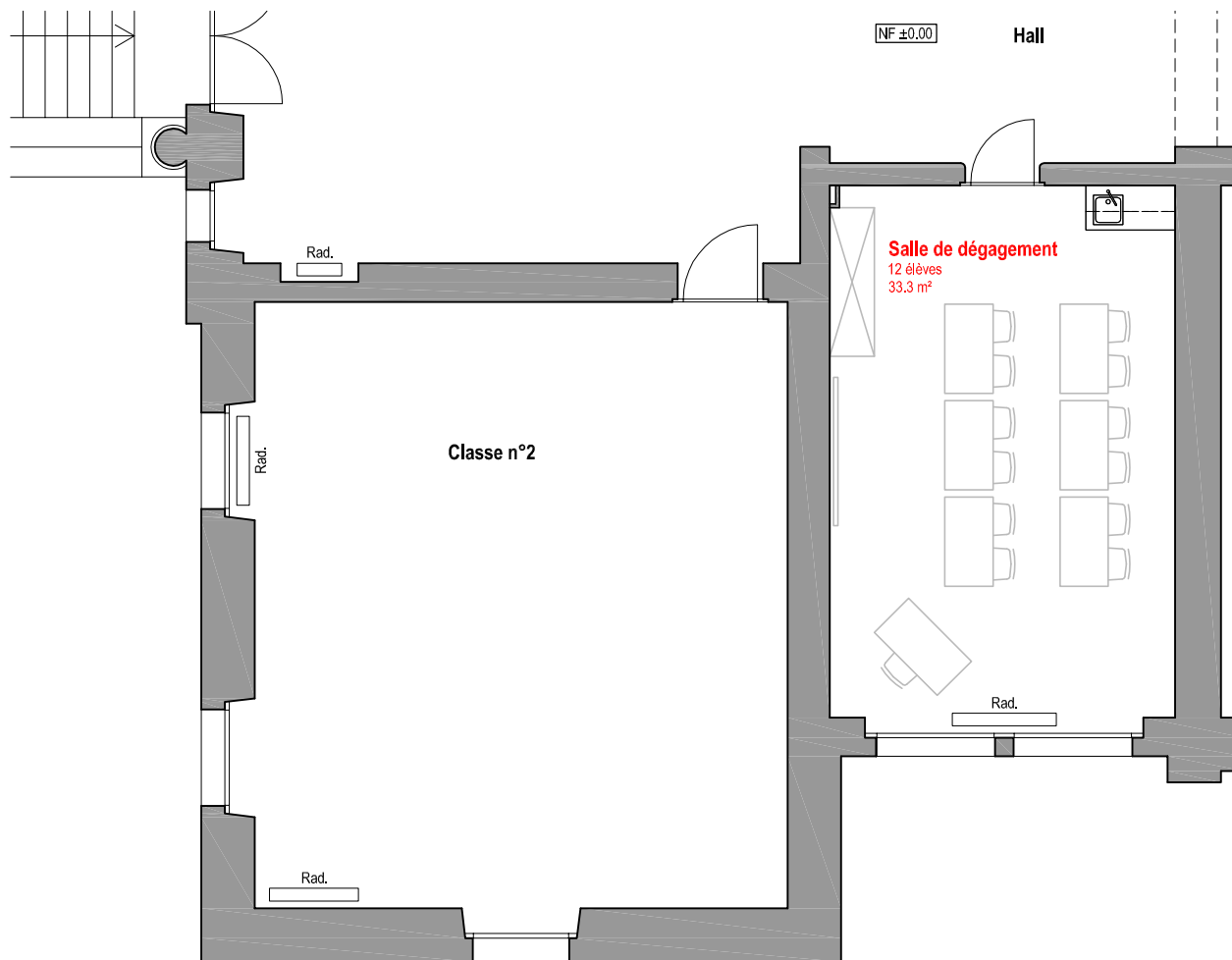
Ech : 1/100

Date : 05.03.2018

Modif : 12.04.2018

Format : A4

Dess : N.C.



à construire à démolir mobilier inclus dans le préavis

18-389 / Collège du Clos

REZ-DE-CHAUSSEE SUPERIEUR

Propriété de la Commune de Vevey
Aménagement de salles d'UAP principales et secondaires, de salles de dégagement, et de préaux couverts
Rue du Clos 15 - 1800 Vevey

 **Balsiger - architectes**

Rue du Centre 4
CH - 1800 Vevey

T 021 922 42 70
F 021 922 42 71

contact@balsiger-architectes.ch
www.balsiger-architectes.ch

Etape : Préavis

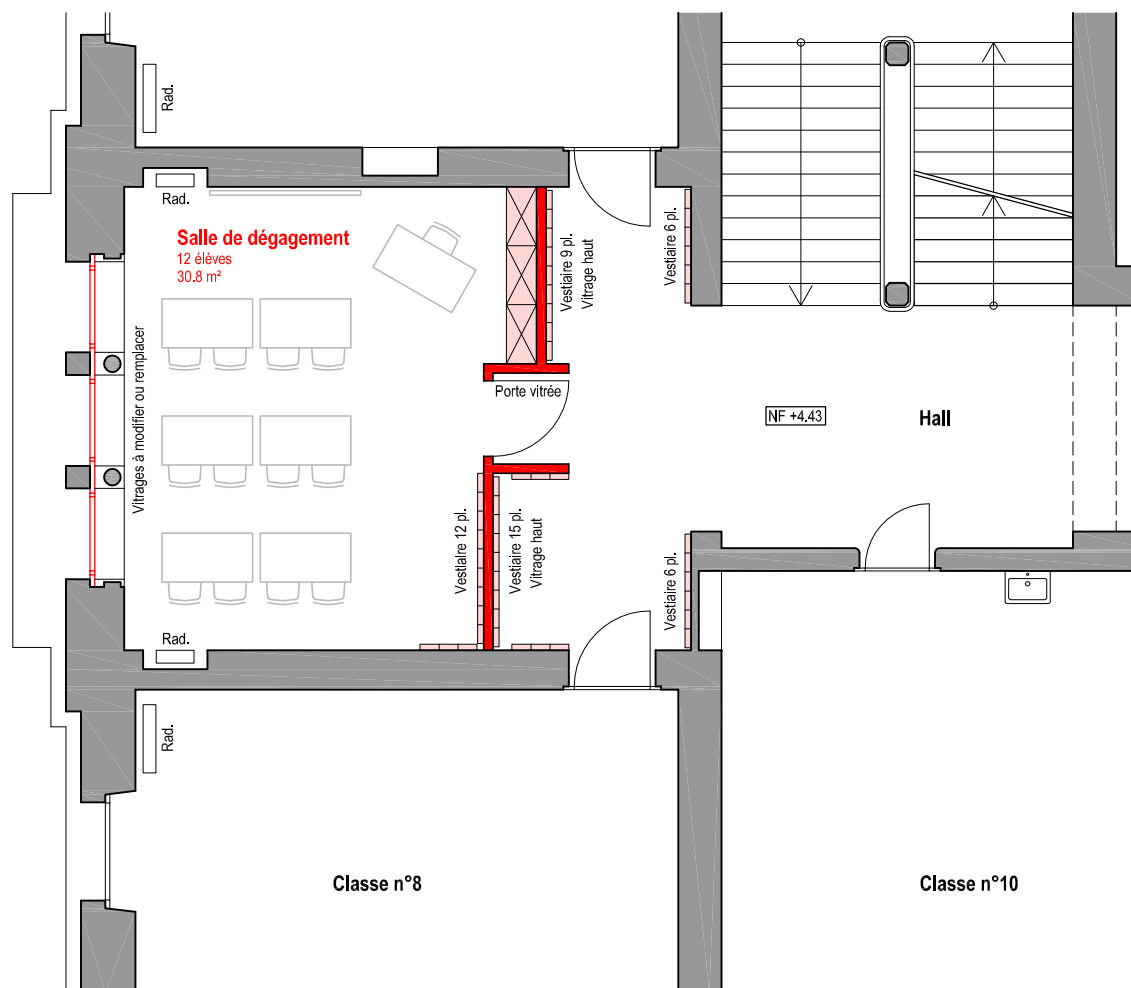
Ech : 1/100

Date : 05.03.2018

Modif : 12.04.2018

Format : A4

Dess : N.C.



■■■■■ à construire - - - - - à démolir ■■■■■ mobilier inclus dans le préavis

18-389 / Collège du Clos 1 ER ETAGE

Propriété de la Commune de Vevey
Aménagement de salles d'UAP principales et secondaires, de salles de dégagement, et de préaux couverts
Rue du Clos 15 - 1800 Vevey

Balsiger - architectes

Rue du Centre 4
CH - 1800 Vevey

T 021 922 42 70
F 021 922 42 71

contact@balsiger-architectes.ch
www.balsiger-architectes.ch

Etape : Préavis

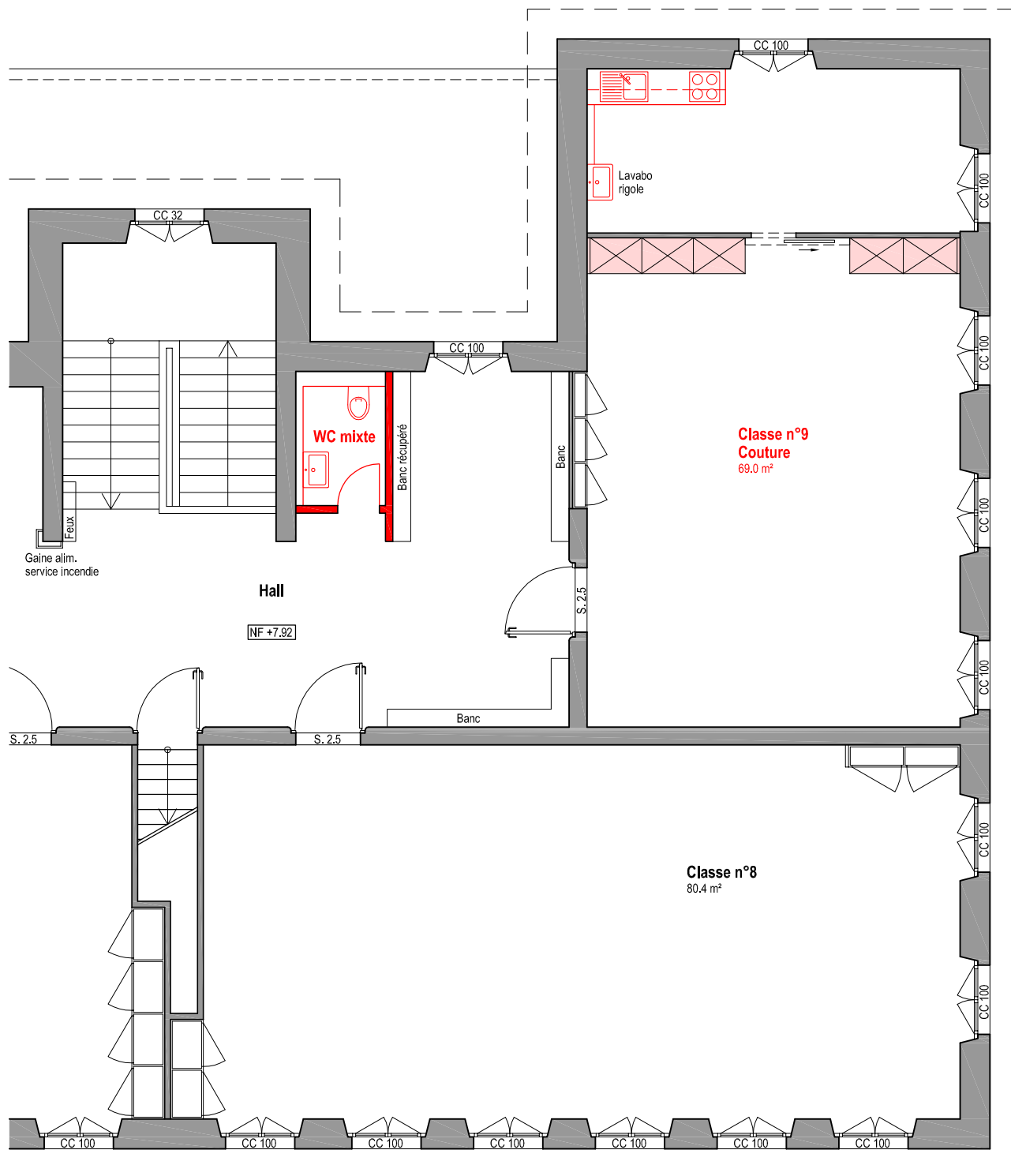
Ech : 1/100

Date : 05.03.2018

Modif : 12.04.2018

Format : A4

Dess : N.C.



à construire à démolir mobilier inclus dans le préavis

18-389 / Collège de Plan 2EME ETAGE

Propriété de la Commune de Vevey
Aménagement de salles d'UAP principales et secondaires, de salles de dégagement, et de préaux couverts
Rue des Moulins 37 - 1800 Vevey

Balsiger - architectes

Rue du Centre 4
CH - 1800 Vevey

T 021 922 42 70
F 021 922 42 71

contact@balsiger-architectes.ch
www.balsiger-architectes.ch

Etape : Préavis

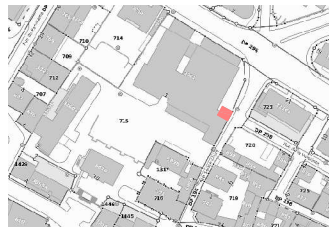
Ech : 1/100

Date : 05.03.2018

Modif : 12.04.2018

Format : A4

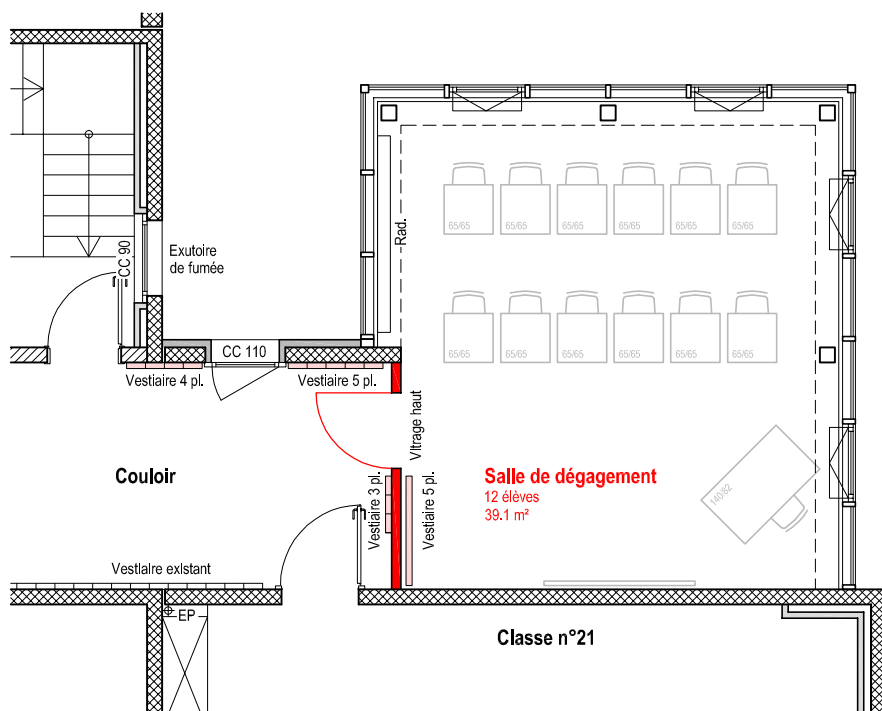
Dess : N.C.



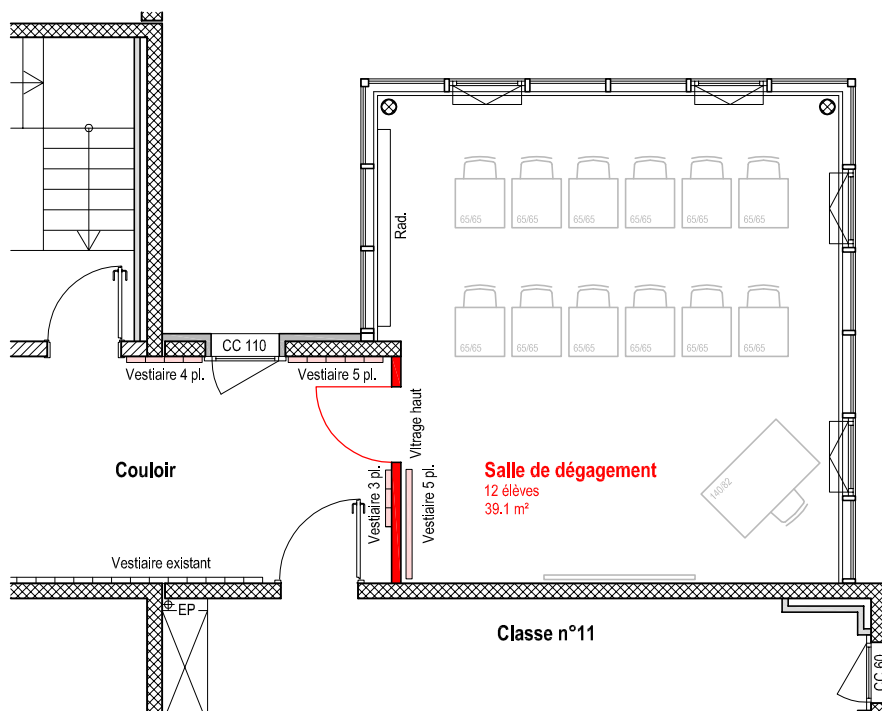
Densification 4.3

1er étage
2ème étage

2e ETAGE



1er ETAGE



à construire à démolir mobilier inclus dans le préavis

18-389 / Collège Kratzer 1er + 2e ETAGE

Propriété de la Commune de Vevey
Aménagement de salles d'UAP principales et secondaires, de salles de dégagement, et de préaux couverts
Rue du Collège 30 - 1800 Vevey

 **Balsiger - architectes**

I Rue du Centre 4
CH - 1800 Vevey

I T 021 922 42 70
F 021 922 42 71

I contact@balsiger-architectes.ch
www.balsiger-architectes.ch

Etape : Préavis

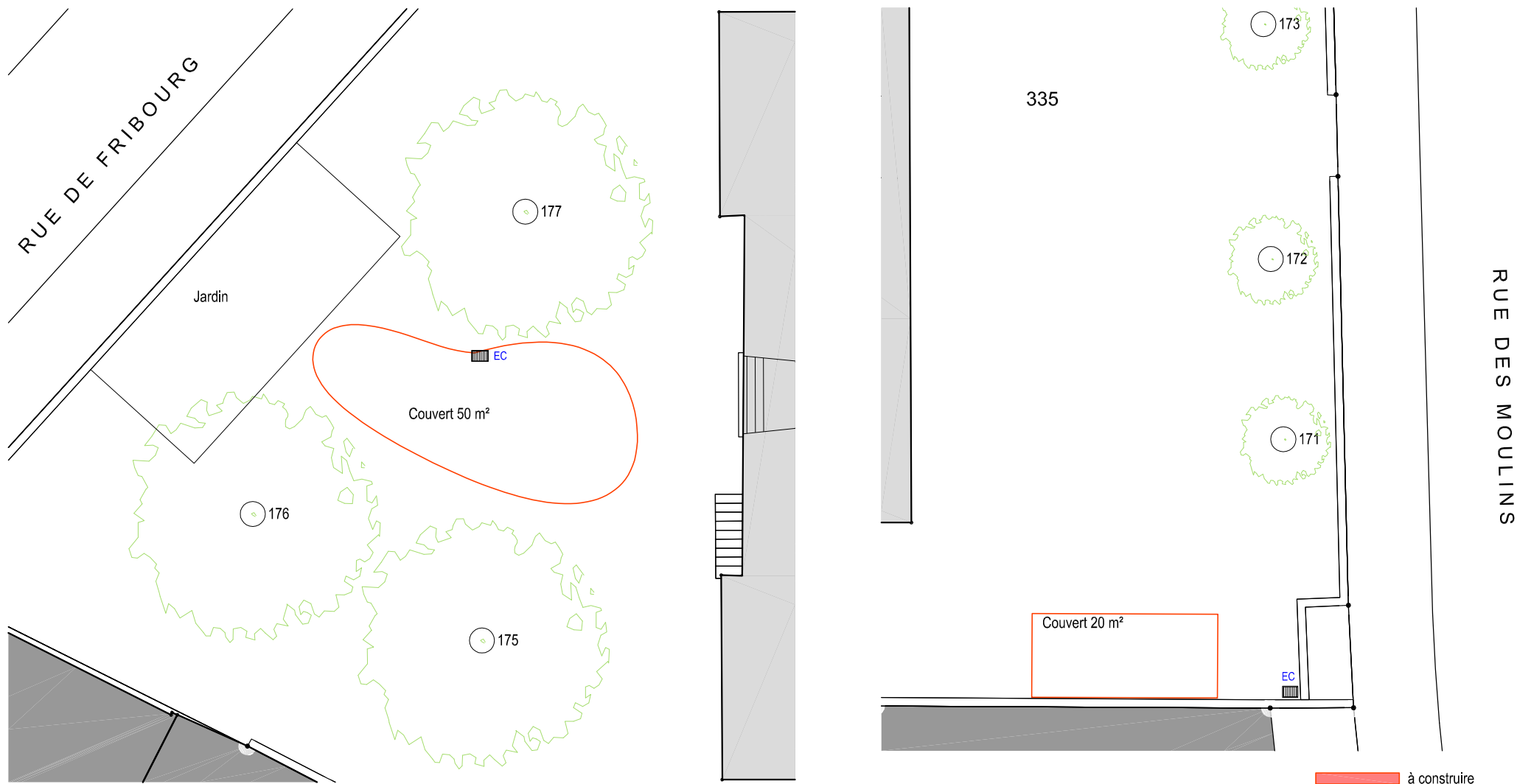
Ech : 1/100

Date : 12.03.2018

Modif : 12.04.2018

Format : A4

Dess : N.C.



18-389 / Collège Plan

PREAUX

Propriété de la Commune de Vevey
Aménagement de salles d'UAP principales et secondaires, de salles de dégagement, et de préaux couverts
Parcelle n°335 - Rue des Moulins 37 - 1800 Vevey

 **Balsiger - architectes**

Rue du Centre 4
CH - 1800 Vevey

T 021 922 42 70
F 021 922 42 71

contact@balsiger-architectes.ch
www.balsiger-architectes.ch

Etape : Préavis

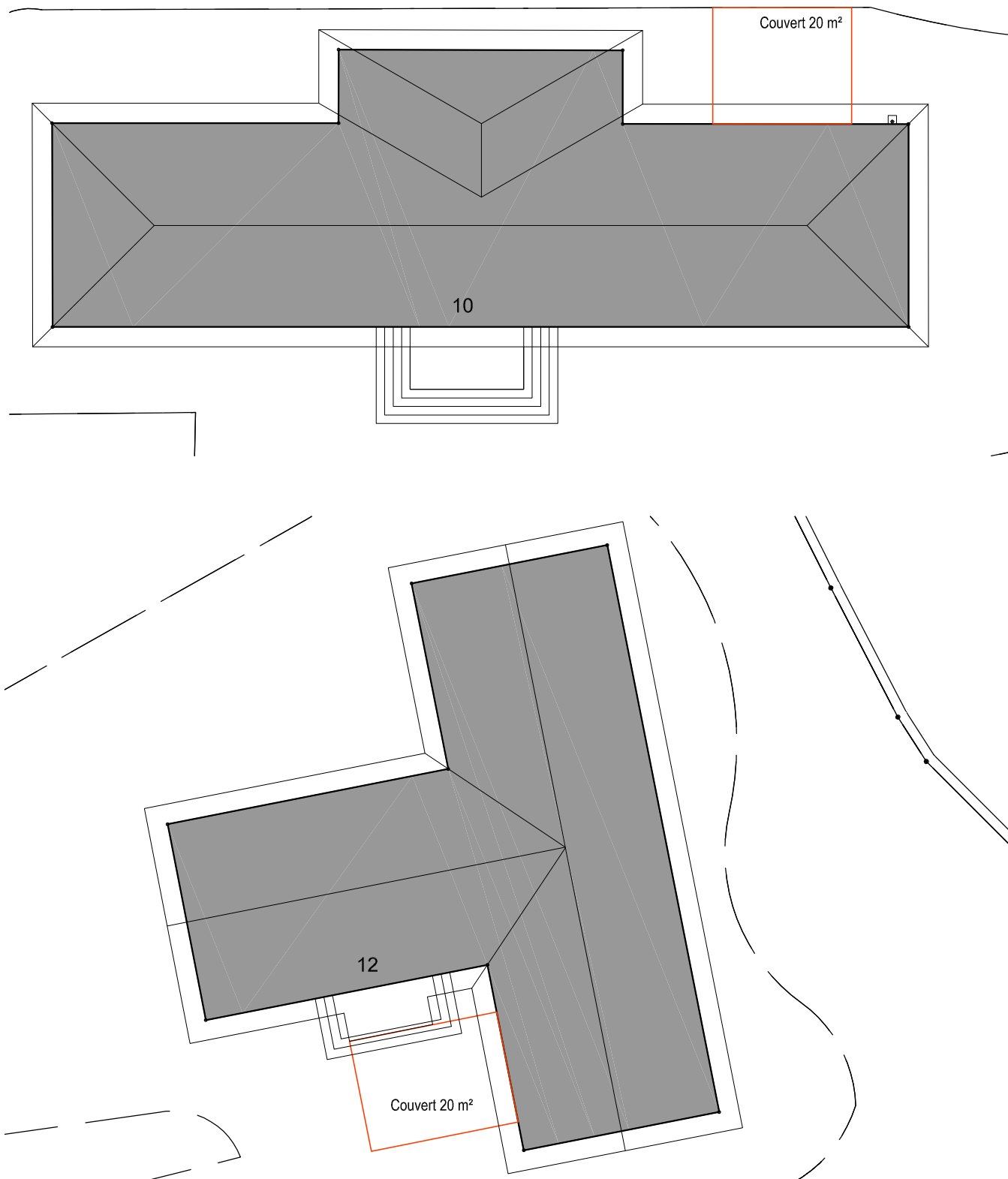
Ech : 1/200

Date : 20.03.2018

Modif : 12.04.2018

Format : A4

Dess : N.C.



à construire

18-389 / Pavillons Charmontey PREAUX

Propriété de la Commune de Vevey
Aménagement de salles d'UAP principales et secondaires, de salles de dégagement, et de préaux couverts
Parcelle n°1299 - Ch. de la Confrérie 10-12 - 1800 Vevey

 **Balsiger - architectes**

Rue du Centre 4
CH - 1800 Vevey

T 021 922 42 70
F 021 922 42 71

contact@balsiger-architectes.ch
www.balsiger-architectes.ch

Etape : Préavis

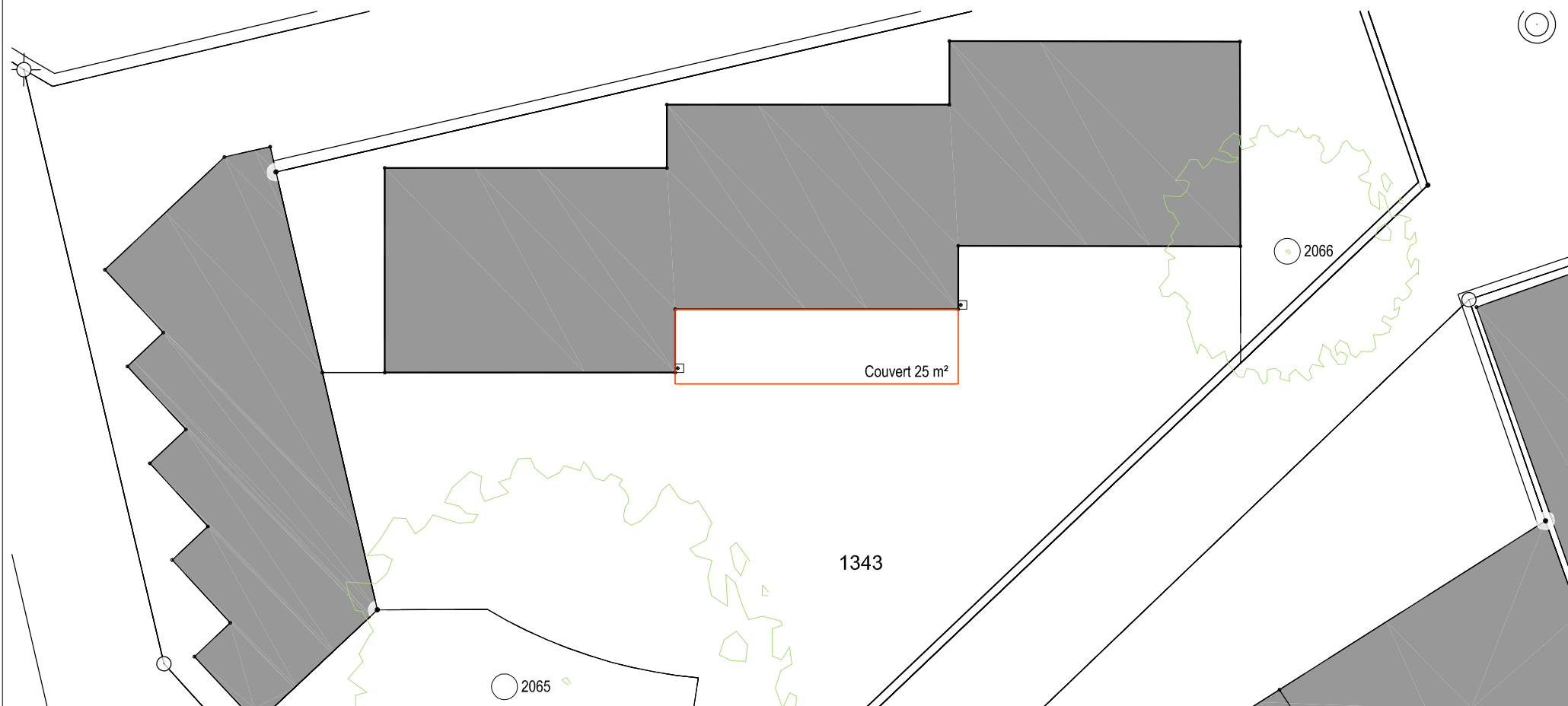
Ech : 1/200

Date : 22.03.2018

Modif : 12.04.2018

Format : A4

Dess : N.C.



à construire

18-389 / Pavillons Prairie PREAUX

Propriété de la Commune de Vevey
Aménagement de salles d'UAP principales et secondaires, de salles de dégagement, et de préaux couverts
Parcelle n°1343 - Av. de la Prairie 40-42 - 1800 Vevey

 **Balsiger - architectes**

Rue du Centre 4
CH - 1800 Vevey

T 021 922 42 70
F 021 922 42 71

contact@balsiger-architectes.ch
www.balsiger-architectes.ch

Etape : Préavis

Ech : 1/200

Date : 20.03.2018

Modif : 12.04.2018

Format : A4

Dess : N.C.